

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F114*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2001 - 4^e trimestre

N° 114

Editorial :**Sommet de Laeken :
un pas réel vers la Constitution européenne.**

Les fédéralistes se réjouissent que la Déclaration de Laeken, adoptée par le dernier Sommet européen des Chefs d'Etat et de gouvernements, contribue à ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir de l'Union européenne. Pour la première fois, les princes qui nous gouvernent se sont interrogés, dans une telle instance, sur la nécessité d'adopter « à terme une Constitution pour les citoyens ».

Les fédéralistes, qui ont toujours luté contre l'Europe intergouvernementale et réclamé une Constitution fédérale européenne, ne peuvent que se réjouir de l'innovation démocratique que représente la *Convention* décidée par le Conseil européen, mais dénoncent les limites imposées à son action quand elle n'a été chargée que de « préparer une prochaine *Conférence intergouvernementale* » dont on peut tout redouter.

Les fédéralistes doivent donc redoubler leur mobilisation pour que se développe au sein de la *Convention* une dynamique d'élaboration d'une Constitution fédérale de l'Union européenne. Les diverses organisations fédéralistes doivent se rassembler et se concerter afin de proposer des contributions communes en vue des travaux de la *Convention*, de mobiliser la société civile autour de celles-ci, et de se poser en interlocuteurs incontournables de cette assemblée.

John PINDER**Altiero Spinelli
et le
Manifesto
de Ventotene.**Dans notre prochain numéro :

Léopold S. SENGHOR
fédéraliste :
« de la négritude
à la civilisation de l'universel ».

L'histoire du fédéralisme :**James MADISON – « Le père de la Constitution américaine ».****Dans notre prochain numéro :**

**Interview
de Jürgen HABERMAS**
„Si je suis pour une
Constitution européenne“.

Un texte (1998) de **Daniel J. ELAZAR**
sur le conflit israélo-palestinien.

Dans ce numéro :

- ❖ Réactions fédéralistes au Sommet de Laeken.
- ❖ Le XIX^e Congrès européen de l'U.E.F. (Bruxelles).
- ❖ Le fédéralisme à l'heure de la mondialisation.
- ❖ L'intégration de l'Amérique centrale.
- ❖ L'Amérique latine entre intégration et hégémonie américaine.
- ❖ Koffi Annan soutient l'idée de l'Union africaine.
- ❖ Milosevic et la justice internationale.
- ❖ L'Université d'été et le Congrès de *Régions et Peuples solidaires*.

Fédéchoses - Pour le fédéralisme **pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde**

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « *Unir l'Europe pour unir le monde* » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion – B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - D. Hulas - L. Levi - J.L. Prevel Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace – 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal € 8 Militant € 16 Soutien € 80 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot – 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

SOMMAIRE		
Lettre ouverte de l'U.E.F. à M. Valéry GISCARD d'ESTAING	P.	3
« L'Europe c'est notre avenir » - Mouvement européen international	P.	4
Chaîne humaine pour une Constitution européenne	P.	4
Congrès européen de l'Union des fédéralistes européens – U.E.F. – Bruxelles 12-14 octobre 2001	P.	5
Henri Cartan reçoit la médaille Altiero Spinelli au Congrès de l'U.E.F. - Jean-Pierre GOUZY	P.	8
Altiero Spinelli et le <i>Manifesto di Ventotene</i> - John PINDER	P.	8
A propos de l'Université d'été et du Congrès de Régions et Peuples solidaires - Jean-Francis BILLION	P.	12
Intervention de Nelly MAES (Présidente du PDPE) à Corte (extraits)	P.	13
Besançon, 2002, l'actualité de Victor Hugo, visionnaire des Etats-Unis d'Europe - Yves LAGIER	P.	15
James Madison : « Le Père de la Constitution américaine » - Joseph MONTCHAMP	P.	15
Le fédéralisme à l'heure de la mondialisation - Ronald WATTS	P.	16
Milosevic devant le tribunal : pas de paix sans justice – Laura DAVIS	P.	19
En réponse au terrorisme international – Les commentaires de Jo LEINEN et de Garry DAVIS	P.	22
Kofi Annan soutient l'Union africaine à Lusaka - Prince Joseph SIMBWA	P.	23
L'intégration régionale de l'Amérique centrale – Giannis F. PAPAGEORGIOU	P.	24
L'Amérique latine entre intégration et hégémonie américaine	P.	26
Fiches de lecture (Yves LAGIER – Jean-Luc PREVEL)	P.	27



LETTRE OUVERTE à M. Valéry GISCARD d'ESTAING

Bruxelles, le 20 décembre 2001

M. Valéry GISCARD d'ESTAING
Président de la Convention

Un devoir d'écouter, le droit d'être entendu

Cher Monsieur le Président,

Le Bureau de l'Union des fédéralistes européens (U.E.F.), qui s'est réuni à Bruxelles les 15 et 16 décembre 2001, a accueilli favorablement la décision du Conseil européen de Laeken de convoquer une Convention sur l'avenir de l'Union européenne, et vous félicite pour votre désignation à sa Présidence.

Pour la première fois dans l'histoire européenne, le système politique de l'Europe pourra être dessiné par ses citoyens. Notre histoire collective européenne est pleine de sommets et de congrès qui ont adoptés des traités entre gouvernements. Utrecht, Berlin et Versailles resteront dans nos mémoires pour leurs traités. De même que Rome, Maastricht et Amsterdam.

La Convention offre l'occasion d'une nouvelle forme de débat sur une nouvelle forme d'Europe. Une Europe des Citoyens, par les Citoyens, pour les Citoyens.

L'U.E.F. lance un avertissement.

Ce serait très facile pour la Convention de finir par devenir rien d'autre qu'un « parloir » pour le cercle restreint des mêmes gens sur les mêmes sujets limités. Si tel était le cas, une chance historique serait perdue.

C'est pourquoi, l'U.E.F. compte sur vous pour que cela n'arrive pas. La Convention doit saisir sa chance de redessiner l'avenir de l'Europe, de préparer le texte d'une Constitution fédérale qui permette d'assurer la paix, la liberté et la prospérité pour tous les Européens. Sans doute certains restent encore hésitants à franchir ce pas. Leur hésitation ne doit pas dissuader ceux qui comprennent l'importance d'unir l'Europe par la démocratie, pour le bien de l'Europe comme du reste du monde.

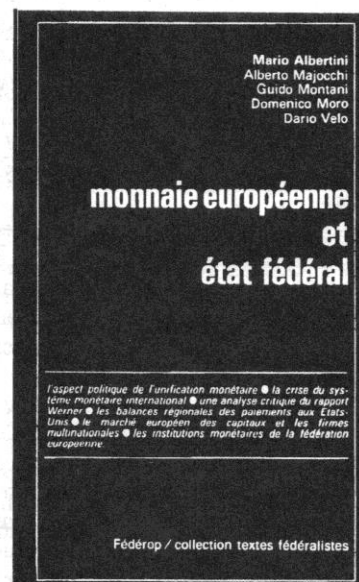
Le Conseil européen a fait un pas audacieux en créant la Convention. Mais ça n'est encore qu'un pas. Le chemin à suivre est encore long.

Sous votre direction, la Convention peut constituer le moyen de rétablir le contact entre les peuples d'Europe et le débat sur son avenir. Les gouvernements d'Europe ont un devoir d'écouter. Les citoyens d'Europe ont le droit d'être entendu.

Jo LEINEN

Président européen de l'U.E.F. Député au Parlement européen

En mai 1975,
les Editions Fédérop,
éditaient le
1^{er}. volume de la collection
Textes fédéralistes



Sous la direction de Mario Albertini, cet ouvrage collectif montrait « l'incohérence d'un projet d'union économique et monétaire sans construction préalable d'institutions politiques communes » et affirmait que « La solution de la crise monétaire internationale passe pas la création d'une monnaie européenne et les déséquilibres des balances nationales des paiements relèvent du maintien d'une souveraineté économique absurde et dépassée. Mais l'unification économique suppose une politique monétaire et fiscale européenne, donc un gouvernement européen, permettant d'atteindre, outre l'équilibre de la balance européenne des paiements, les autres objectifs de politique économique, en particulier, le rétablissement d'un développement régional équilibré ».

(Extraits de la 4^{ème} page de couverture).

A paraître en 2002 :

Lord LOTHIAN (Philip H. Kerr)
Le pacifisme ne suffit pas (et autres
textes)
Mario ALBERTINI
Le Fédéralisme (anthologie)

***** LAEKEN 2001 *****

L'EUROPE, C'EST NOTRE AVENIR.

Texte diffusé à l'initiative du Mouvement européen international

Nous, représentants d'associations et de mouvements agissant notamment pour la paix, l'égalité, les droits fondamentaux, la justice sociale, le développement durable, la qualité de la vie et la diversité culturelle seront présents lors du Sommet européen de Laeken les 14 et 15 décembre 2001, comme nous l'étions lors des Conseils européens précédents, pour demander une Union fondée sur la solidarité et la démocratie, celle-ci devant être représentative, participative, paritaire et la plus proche possible des citoyennes et citoyens.

C'est dans cet esprit que nous serons à Laeken pour nous exprimer sur les éléments essentiels d'une Constitution européenne que nous voulons basée sur les principes de la démocratie, de la primauté du droit, de la solidarité, la subsidiarité et de l'égalité.

Nous serons à Laeken pour soutenir la dimension politique, sociale et culturelle de l'élargissement de l'Union.

Nous serons à Laeken pour nous exprimer sur les thèmes essentiels du débat sur l'avenir de l'Europe ouvert à Nice et nous nous engageons à participer à ce débat jusqu'à sa conclusion. Nous demandons que l'accord concluant ce débat soit l'objet principal des campagnes politiques liées aux élections européennes de juin 2004.

Dans le cadre de ce débat, nous demandons le renforcement de l'action de l'Union dans les domaines de l'emploi, de la pauvreté et l'exclusion sociale, de l'égalité entre hommes et femmes, de la lutte contre toute forme de discrimination, du développement durable, des services d'intérêt général, de la sécurité alimentaire et du respect des diversités culturelles afin de garantir une convergence vers le haut des politiques et législations nationales notamment du point de vue du respect des droits fondamentaux.

Nous demandons qu'il soit retiré aux Etats le pouvoir de bloquer le processus décisionnel au moyen de leur droit de veto et que les pouvoirs législatifs du Parlement européen soient étendus à toutes les décisions de l'Union.

Nous serons à Laeken pour demander au Conseil européen de définir un processus de réforme de l'Union répondant aux exigences exprimées par la société civile. Suivant l'exemple de la Convention qui a rédigé la Charte des droits fondamentaux de l'Union, cette réforme doit être le résultat d'un dialogue structuré et permanent entre la société civile et les institutions nationales et européennes. Elle devra être votée à la majorité, au sein de la nouvelle Convention, par les représentants des gouvernements, des Parlements nationaux et du Parlement européen.

Dans un monde qui se globalise rapidement, nous voulons que l'Europe constitue une force susceptible de supprimer la pauvreté dans le monde entier, de promouvoir les droits humains, de favoriser un commerce juste et un développement équitable et durable. L'Union européenne est notre meilleur garant du respect de standards sociaux, environnementaux, culturels et de santé publique. Son engagement pour la justice sociale doit s'y faire entendre avec force autant au sein de l'Union que dans le monde.

C'est en répondant à ces exigences que l'on pourra bâtir une Union plus forte dans sa capacité à garantir les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels de toute personne vivant sur son territoire, ainsi qu'une Union luttant contre toute forme d'exclusion et de discrimination et soutenant dans le monde la voix du dialogue contre la violence.

CHAÎNE HUMAINE POUR UNE CONSTITUTION FÉDÉRALE EUROPÉENNE

Près d'un millier de citoyens européens, de représentants d'organisations de la société civile et d'élus du peuple au niveau local, régional, national et européen, ont participé pacifiquement à une Chaîne humaine autour du Rond-point Schuman, vendredi 14 décembre 2001 au coeur du quartier européen de Bruxelles.

Cette manifestation était organisée par l'Union des fédéralistes européens, en collaboration avec l'Intergroupe *Constitution européenne* du Parlement européen, à l'occasion de la réunion à Laeken du Conseil européen.

Le Traité de Nice n'a pas répondu à la nécessité de renforcer la dimension politique de l'Union dans la perspective de son élargissement à une dizaine de nouveaux membres. Rejeté par le peuple irlandais, la ratification du traité est gravement compromise.

Or, sans un saut qualitatif de son système politique, l'Union européenne sera condamnée à la paralysie institutionnelle, restera incapable de gouverner l'euro, d'agir sur la scène internationale, de contribuer efficacement à la paix dans le monde, de lutter contre le terrorisme et de défendre la sécurité des Européens. Elle sera abandonnée aux marchés financiers et impuissante face à la mondialisation.

Il ne peut y avoir d'Europe forte avec des institutions faibles et il ne peut y avoir d'institutions fortes sans que leur légitimité démocratique soit renforcée.

Il est temps de faire l'Europe avec les Européens ; il est temps de refonder l'Europe sur la base d'une Constitution européenne qui garantisse les droits fondamentaux de tous et respecte les principes de la démocratie, de la solidarité et de la subsidiarité.

C'est pourquoi, les citoyens européens, les organisations de la société civile ainsi que les élus qui se sont joints à la chaîne humaine ont réclamé que le processus qui sera ouvert par la convocation de la convention se conclue par l'adoption d'une constitution européenne d'ici à la fin 2003.

Ont participé et/ou pris la parole devant les manifestants :

Daniel COHN-BENDIT, co-Président du Groupe des Verts/ALE au P.E. (Verts, F), Virgilio DASTOLI, Porte-parole du Forum permanent de la société civile, Andrew DUFF, Député au P.E. (ELDR, UK), Monica FRASSONI, co-Présidente du Groupe des Verts/ALE au P.E. (Verts, B), Fernand HERMAN, Président de l'U.E.F.-Belgique, Jo LEINEN, Député au P.E. (PSE, D) et Président de l'U.E.F., Cecilia MALMSTRÖM, Députée au P.E. (ELDR, S), Fientje MOERMAN, Députée à la Chambre des Représentants de Belgique (VLD), Gérard ONESTA, Vice-Président du P.E. (Verts, F), Mihail PAPAYANNAKIS, Député au P.E. (GUE, GR), Mario SEGNI, Député au Parlement européen (UEN, I), Alison WESTON, Présidente des Jeunes européens fédéralistes (JEF), Olga ZRIHEN, Députée au P.E. (PSE, B).

AVENIR DE L'EUROPE : « L'ÉTAT-NATION EST DEPASSÉ ».

L'Union des fédéralistes européens (U.E.F.) a organisé (28.11.01) un débat public au Parlement européen (Bruxelles) sur le sujet : « Europe des Etats-Nations ou Europe fédérale ? ».

Quelques 150 personnes ont participé au débat sur la délimitation des compétences entre l'Union européenne, les Etats membres et les régions dans le cadre du grand débat sur l'avenir de l'Europe.

Le Vice-Président du Gouvernement des Iles Baléares Pere SAMPOL i MAS s'est exprimé en faveur d'une Europe fédérale, dans laquelle les régions constitutionnelles pourraient trouver leur place. « L'Union européenne doit défendre la diversité culturelle et le rôle des différentes

collectivités pour obtenir le soutien des citoyens », a-t-il déclaré.

Alain LAMASSOURE, député européen rapporteur sur la répartition des compétences, a demandé que les régions puissent intervenir dans la législation de l'Union européenne qui concerne leur domaine de compétences, ainsi que dans la gestion des projets communautaires. En outre, les régions avec rang constitutionnel dans le droit interne devraient être représentées au sein du Conseil des Ministres.

Pour Jo LEINEN, Député européen et Président de l'U.E.F., « il faut une liste de principes qui permettent de régir la répartition des compétences ». Par contre, la mise en œuvre

proprement dite de ces compétences doit se faire selon les procédures nationales et régionales. Il a ensuite ajouté : « La Cour de Justice doit être compétente pour le contrôle du respect du principe de subsidiarité. Les régions constitutionnelles doivent avoir le droit de recourir en justice pour défendre leurs droits ». L'auto-administration communale s'avérerait également nécessaire. « Seul le fédéralisme peut assurer l'union des petits et des grands Etats, tout en garantissant leur diversité », a-t-il conclu.



CONGRES EUROPEEN DE L'U.E.F. - Bruxelles, 12-14 octobre 2001

« *Vers une Constitution fédérale européenne* », tel était le thème du XIX^{ème} Congrès européen de l'Union des fédéralistes européens (U.E.F.) qui a rassemblé à Bruxelles plus de 280 délégués, observateurs et invités.

Dans son message adressé lors de l'ouverture du Congrès, Mme. **Nicole Fontaine**, Présidente du Parlement européen, a souligné le rôle de l'U.E.F. « *qui a toujours été précurseur de l'Europe politique et parmi ceux qui ont lancé les idées les plus novatrices* » et a, par ailleurs, regretté que « *l'union politique avance aussi souvent sous la pression d'événements extérieurs et non par un très fort volontarisme comme celui qui anime les fédéralistes* ».

Les participants au Congrès ont pu débattre de l'avenir politique de l'Europe avec les représentants des institutions européennes réunis dans une table-ronde : **Annemie NEYTS-UYTTEBROECK**, Ministre belge représentant la Présidence de l'Union européenne, **Christine ROGER**, Chef de Cabinet du Commissaire européen Michel BARNIER, **Jos CHABERT**, Président du Comité des Régions, **Göke FRERICH**, Président du Comité économique et social. Tous ont estimé que l'intérêt majeur de la future déclaration de Laeken et de la Convention qui y sera décidée en décembre prochain est de clarifier le projet européen et sa finalité.

S'exprimant sur la Convention, le Président de l'U.E.F., **Jo LEINEN**, Parlementaire européen, a déclaré que celle-ci « *devra se comporter comme une assemblée constituante et élaborer un projet de Constitution ; elle devra présenter une proposition cohérente, non pas une liste d'options, qu'elle devrait adopter selon un système*

de vote à la majorité qualifiée ». Il a par ailleurs insisté sur le fait que la Campagne (pour une Constitution européenne) lancée en 1997 par l'U.E.F. et les JEF a été un facteur important pour amener nombre d'hommes politiques et de personnalités à réclamer une Constitution européenne.

Paolo VACCA, Président des Jeunes européens fédéralistes (JEF), **Enrique BARON CRESPO**, Membre du Comité directeur du Mouvement européen international et **Keith BEST**, Président du Comité exécutif du Mouvement fédéraliste mondial (WFM) ont, quant à eux, souligné leur vision commune des défis mondiaux auxquelles l'Europe est actuellement confrontée. **Keith BEST**, alors que l'U.E.F. supranationale est devenue une organisation associée du MFM-WFM, a entre autre déclaré que « l'histoire et les leçons de l'Union européenne ont une grande résonance pour les fédéralistes mondiaux. Au fil des années, durant lesquelles j'ai milité au sein du WFM, j'ai pu réaliser les liens idéologiques étroits entre les fédéralistes européens et mondiaux et pourquoi notre mouvement devrait être à ce point heureux d'accueillir l'U.E.F. en son sein. En réalité, durant des années notre proposition pour une Assemblée parlementaire des Nations unies s'est largement inspirée de la manière dont l'Assemblée européenne est devenue le Parlement européen. Les fondamentaux restent les mêmes, que ce soit sur un plan régional ou au niveau mondial ».

Dans la résolution de politique générale du Congrès (cf. ci-après), intitulée « *Une nouvelle dynamique vers une*

Fédération européenne en 2004 », l'U.E.F. demande pour l'essentiel :

- un **processus constitutionnel européen** pour rédiger une Constitution fédérale européenne impliquant les représentants des citoyens européens ;
- un **gouvernement fédéral européen** unique moyen de permettre à l'Europe de parler d'une seule voix dans le monde ; ce gouvernement fédéral devra être responsable devant le Parlement européen qui partagera le pouvoir législatif avec le Conseil, transformé en une Chambre des Etats ;
- la formation d'une **avant-garde des pays qui voudront créer une Fédération européenne** si certains Etats n'acceptent pas de poursuivre ces objectifs.

D'autres résolutions ont été adoptées sur la Convention (cf. ci-après) et sur la Campagne de l'U.E.F. pour une Constitution fédérale européenne. Une motion pour la relance du Centre européen de la culture de Genève a par ailleurs été votée.

Les congressistes ont réélu le Député européen **Jo LEINEN** à la Présidence de l'U.E.F., pour un troisième mandat de deux ans, tandis que **Bruno BOISSIERE** reste en charge du Secrétariat général de l'organisation. Différents responsables de l'UEF-France participeront aux travaux du prochain Comité fédéral (**Martine MEHEUT**, Présidente, et **Daniel HULAS**, Secrétaire général, au titre de l'organisation, et, **Michèle JOUVE**, **Joëlle PIERRE**, **Jean-François BILLION**, **Patrick BONNIN**, **Yves CARLIER**, **Jacques CHAUVIN**, **André DARTEIL**, **Jean-Louis DUCLUSAUD**, **Pierre GARDET**, **Jean-Marc MARTY**, **François POTY**, directement élus par le Congrès). Le nouveau Comité fédéral a élu un Bureau 2001-2003 fortement rajeuni et comprenant une majorité de nouveaux membres.

L'U.E.F.-République tchèque et la **Convention Roumaine pour une Europe unie** ont été acceptées comme nouvelles organisations de l'U.E.F. supranationale. Le prochain comité fédéral devrait se tenir à Palma de Majorque en avril 2002.

RESOLUTION DE POLITIQUE GENERALE

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE VERS UNE FEDERATION EUROPEENNE EN 2004

Le XIX^{ème} Congrès européen de l'U.E.F., réuni à Bruxelles du 12 au 14 octobre 2001,

A) considérant que l'instabilité et le grand danger de la situation internationale actuelle, en particulier après les terribles événements du 11 septembre à New York et à Washington, rendent d'autant plus nécessaire et urgent de créer un nouveau pôle fort, responsable et efficace comme contrepoids dans le pouvoir mondial, capable de contribuer sur un pied d'égalité au développement et à la pacification des régions du monde les plus instables, à commencer par le Moyen-orient. La Fédération européenne contribuerait à poursuivre une politique multilatérale et pourrait promouvoir une réforme démocratique des Nations Unies afin de doter l'ONU des pouvoirs nécessaires pour faire face aux défis du XXI^{ème} siècle : le gouvernance de la mondialisation, la lutte contre la pauvreté dans le tiers monde, la pollution de la planète, le terrorisme et les guerres,

B) considérant qu'aujourd'hui l'Europe est la seule région au monde qui, si elle était politiquement unie, disposerait des ressources matérielles et humaines nécessaires pour assumer ce rôle,

1. affirme que l'U.E.F. a pour but la création d'une **Fédération européenne** de tous les Etats membres de l'Union européenne, ainsi que de ceux dont l'adhésion est en cours de négociation et de ceux qui pourraient adhérer dans le futur. Ses compétences seront réparties entre la Fédération et les Etats selon le principe de subsidiarité ; elle sera dotée d'un gouvernement fédéral responsable devant un pouvoir législatif fédéral composé par une Chambre des citoyens et une Chambre des Etats, qui exerceront par codécision tous les pouvoirs législatifs et budgétaires ;

2. regrette vivement l'**inertie des gouvernements et politiciens européens**, lesquels, même face à une crise internationale majeure telle que l'actuelle, ne semblent pas conscients du besoin urgent

- a) d'abandonner le mécanisme de prise de décision basé sur des compromis intergouvernementaux qu'ils ont suivi jusqu'aujourd'hui,
- b) de transférer leur souveraineté à une Fédération démocratique, efficace et capable de promouvoir dans le monde les valeurs de liberté, démocratie, justice sociale et tolérance, de gouverner l'euro,
- c) de relancer l'économie européenne et mondiale, et
- d) de garantir la sécurité interne et externe des Européens ;

3. estime

- a) que cette urgence est d'autant plus dramatique que l'**élargissement de l'Union européenne** à l'Europe centrale et orientale est imminent,

- b) que pour les pays candidats, cela revêt une importance cruciale en ce qui concerne leur sécurité, leur prospérité et la perspective de développement des institutions démocratiques dont ils se sont dotés récemment. En même temps, cela met en péril la survie même d'une Union européenne composée d'un nombre élevé d'Etats hétérogènes ;

4. rappelle que, après la chute du mur de Berlin, nombre de gouvernements de l'Union européenne étaient conscients de la nécessité de **renforcer radicalement les institutions européennes** avant d'accroître le nombre de ses Etats membres, afin de permettre à la structure institutionnelle de l'Union d'être à l' hauteur du défi de l'élargissement et d'empêcher l'Union de dégénérer en une simple zone de libre-échange et de finir par se dissoudre pour cause d'absence d'une finalité politique commune ;

5. constate

- a) que les Conseils européens qui se sont réunis dans l'objectif de réaliser une telle réforme des institutions européennes, ont été jusqu'ici incapables d'atteindre des résultats significatifs,
- b) que, sous plusieurs aspects, le Conseil européen de Nice constitue même un **pas en arrière dans le renforcement de la cohésion de l'Union**, et,
- c) que les résultats du référendum irlandais ont plongé l'Union dans une crise institutionnelle ;

6. pour contrecarrer cette tendance, les fédéralistes demandent :

- a) un **gouvernement fédéral européen** en tant que moyen unique de permettre à l'Europe de parler d'une seule voix dans le monde; ce gouvernement devrait être responsable devant le Parlement européen, lequel devrait partager le pouvoir législatif avec le Conseil transformé en une Chambre des Etats ;
- b) un **processus constitutionnel européen** pour rédiger une Constitution fédérale européenne avec la participation des représentants des citoyens européens ;
- c) la création d'une **avant-garde des pays décidés à créer une Fédération européenne**, dans le cas où quelques Etats n'accepteraient pas de poursuivre ces objectifs ;

7. souligne

- a) que la formation au sein de l'Union d'une avant-garde de pays déterminés à s'unir dans une Fédération, **dans le cadre ou en dehors des Traités**, serait un moyen utile pour permettre la poursuite du processus d'élargissement,
- b) qu'une telle avant-garde créerait à l'intérieur de l'Union une zone forte dotée du pouvoir de contrecarrer la tendance actuelle à la désintégration et d'empêcher l'Union de perdre de vue sa vocation politique, tout en exerçant une force d'attraction sur les autres Etats, pour lesquels l'adhésion au noyau fédéral resterait toujours une option ouverte sous condition qu'ils acceptent sa Constitution ;

8. réaffirme sa conviction

- a) que la détermination ferme et irréversible de quelques Etats à constituer une telle avant-garde de pays pourrait sauver les institutions,
- b) que si une véritable union politique était constituée autour d'un projet politique, ces dernières deviendraient la **force motrice pour l'Union tout entière** et regagneraient ainsi vigueur et crédibilité ;

9. considère

- a) que la **Convention** qui devrait être décidée par le Conseil européen de Laeken représente un événement important pour faire avancer le débat sur l'avenir de l'U.E.,
- b) qu'au sein de la Convention les contradictions inhérentes au stade actuel pourraient être mises en évidence, permettant ainsi aux fédéralistes de mener une action efficace visant et promouvant dans un cadre approprié l'élaboration d'une **Constitution fédérale européenne** ;

10. demande aux gouvernements européens les plus avancés, aux parlementaires européens et nationaux et à tous les responsables politiques d'assumer leurs responsabilités historiques et de relancer le processus d'unification européenne en créant un **groupe pionnier** dont les membres soient déterminés et à s'unir dans une **Fédération à l'intérieur de l'Union et ouverte au reste de ses pays membres** ;

11. invite ses organisations nationales et régionales ainsi que tous leurs adhérents à mener toute **action** impliquant leur contribution à la Campagne pour une Constitution fédérale européenne afin de promouvoir la réalisation de ces objectifs.

RESOLUTION SUR LA CONVENTION

Le XIX^{ème} Congrès européen de l'U.E.F., réuni à Bruxelles du 12 au 14 octobre 2001, estime que les demandes suivantes devraient être satisfaites :

- La Convention devrait se comporter comme une **assemblée constituante** et en conséquence élaborer un **projet de Constitution** sur la base d'un système de vote à la **majorité qualifiée**. Le Parlement européen en tant que représentant élu du peuple devrait exiger la réalisation de ces demandes.
- Le résultat de la Convention doit être un **texte cohérent** et non une compilation d'options.
- La Convention devra être composée par des membres du Parlement européen, des parlements nationaux, des gouvernements nationaux et de la Commission européenne.
- Les pays candidats, le Comité des Régions et le Comité économique et social européen devraient posséder le statut d'**observateurs** (avec une voix consultative mais sans droit de vote).
- La Convention devra rechercher le contact avec les organisations de la société civile, lesquelles se rassembleraient dans un **Forum**. Un large **débat public** devra avoir lieu dans tous les pays membres sur le travail de la Convention.

Henri Cartan, reçoit la médaille Altiero Spinelli au Congrès de l'U.E.F.

Texte de l'allocution de Jean-Pierre GOUZY

Henri Cartan a accepté, en 1974, de me succéder à la Présidence de la Commission nationale du MFE-France (aujourd'hui UEF-France), me relayant ainsi dans une fonction que j'occupais depuis 1967. Henri Cartan est resté notre Président jusqu'en 1985. Pour nous autres, fédéralistes européens de France, il était déjà un compagnon de route de longue date puisque, d'une part, il présidait depuis ses origines en 1957, une association-sœur, l'AEDE française (Association européenne des enseignants). D'autre part, il s'était inscrit au MFE dès cette époque et participait à nos délibérations sur le plan national.

Henri Cartan -et ceux qui, ici, l'ont bien connu, comme Caterina Chizzola, s'en souviennent- a également été membre du Bureau exécutif européen de l'U.E.F. pendant de longues années. Il incarnait la simplicité, le dévouement, la ténacité, la civilité dans les rapports humains, et aussi dans l'exercice des fonctions qui étaient les siennes au sein du mouvement fédéraliste.

... Et pourtant, cet homme modeste est l'un des principaux mathématiciens contemporains. Jugez en !

Agrégé de mathématiques en 1926, Docteur ès Sciences en 1928, successivement Professeur aux universités de Strasbourg et de Paris, de 1931 à 1939, puis à l'Université d'Orsay de 1969 à 1975, il fut l'un des membres fondateurs du *Groupe Bourbaki* qui connut une grande notoriété. Sous ce pseudonyme collectif de jeunes mathématiciens ont, en effet, intégré la refonte des mathématiques en les prenant à leur point de départ logique.

- Henri Cartan a occupé la haute fonction de Président de l'Union mathématique internationale de 1967 à 1970,

- il est membre de l'Académie des Sciences en France et de treize autres Académies, dont la *Royal Society of London* (en 1971) et l'Académie nationale des Sciences aux Etats-Unis (1972),
- il est Docteur *Honoris Causa* de l'Ecole Polytechnique de Zurich et des Universités de Münster, Sussex, Cambridge, Oxford, Oslo, Saragosse et Athènes,
- il a reçu la médaille d'Or du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en 1976 et le prix Wolf de Mathématiques (en 1980),
- enfin, il est Commandeur de la Légion d'honneur et Grand Officier de l'Ordre national du mérite en France.

Les fédéralistes européens peuvent s'honorer -je pèse mes mots- de compter parmi eux l'un des plus grands savant contemporains, même si l'âge l'a amené à rentrer dans le rang et si le « grand âge » (puisqu'il est né en 1904), ne lui a pas permis d'être physiquement présent ici aujourd'hui. Mais, en fait, il l'est quand même et de la meilleure manière, puisqu'il a délégué sa fille pour la remise d'une distinction qui porte le nom emblématique d'Altiero Spinelli, sa fille, Suzanne, qui vient précisément d'arriver de Paris, pour nous rejoindre et le représenter.

Comme nous l'avons vu, au fil des ans, Henri Cartan, a reçu nombre de diplômes et de médailles, pour l'exemplarité de sa carrière scientifique, mais je ne doute pas que la médaille qui lui est remise aujourd'hui au nom du mouvement fédéraliste tout entier, lui sera chère entre toutes, tant il a partagé l'espoir qu'elle incarne. Et tant, il demeure convaincu, au terme d'un parcours émérite de la priorité irrécusable du combat qu'elle symbolise.

Altiero Spinelli et le *Manifesto di Ventotene*

John PINDER

Président honoraire de l'U.E.F. Allocution prononcée à l'occasion du 60° Anniversaire du *Manifesto* (2.09.01)

Cela fait maintenant soixante ans qu'Altiero Spinelli et Ernesto Rossi ont rédigé le Manifeste de Ventotene. Cet article veut raconter comment ils en sont arrivés là, l'impact de ce texte sur Spinelli lui-même et, à travers lui, sur les événements en Europe depuis lors. Cette émouvante et passionnante histoire suscite l'inspiration.

Spinelli fut arrêté en 1927 du fait de ses activités anti-fascistes, alors qu'il n'avait même pas vingt ans. Il fut emprisonné pendant dix ans dans une cellule puis pendant six ans dans un camp de prisonniers. Lors de son arrestation, c'était l'un des responsables du mouvement de la jeunesse communiste italienne, qu'il avait rejoint pour trois principales raisons : il le voyait comme le seul opposant efficace au fascisme en Italie, il y trouvait une idée qui lui permettrait de contribuer à rendre le monde meilleur pour l'humanité et il voulait consacrer sa vie à une telle cause.

En prison, il lut, lut et lut encore : des livres sur la politique, la philosophie, l'économie et l'histoire ; la littérature en italien, en allemand, en français, en anglais, en russe, en espagnol, en latin et en grec ancien. Il avait le temps de réfléchir -l'un de ses mots préférés- sur ce qu'il lisait et il en tira une conclusion déconcertante. Il prit conscience qu'il s'était engagé dans la mauvaise voie. Le Stalinisme était une monstruosité qui découlait

du rejet de la liberté individuelle avec laquelle il était naturellement et moralement incapable de vivre.

Spinelli, Rossi et le *Manifesto di Ventotene*.

En 1939, deux événements essentiels pour cette histoire se produisirent. La Seconde Guerre mondiale commença ; et Spinelli arriva au camp de prisonniers sur l'île de Ventotene, à la recherche de l'idée à laquelle consacrer sa vie. C'est là qu'il rencontra Ernesto Rossi, un professeur d'économie, emprisonné du fait de ses activités anti-fascistes dans l'organisation socio-libérale « Justice et liberté » et qui était l'un des jeunes précurseurs de l'idée de conjuguer les principes libéraux avec la justice sociale. Il fut le maestro pour initier Spinelli au monde de la politique démocratique.

Rossi avait été un des brillants étudiants de Luigi Einaudi, un libéral plus classique et d'une intégrité remarquable qui devait devenir le premier Président de la République italienne après la guerre. Les prisonniers relégués à Ventotene n'étaient pas limités dans leurs lectures, c'est ainsi que Rossi et Spinelli purent se procurer une collection des essais de Einaudi, dont deux dans lesquels, il avait prévu, en 1918, que la paix ne serait pas garantie par une Ligue des Nations basée sur le principe de souveraineté nationale, et qu'une fédération

européenne était nécessaire. Rossi écrivit à Einaudi en lui demandant de lui envoyer des ouvrages sur ce sujet.

Il s'avéra qu'à l'époque la principale source de littérature sur le fédéralisme était l'Angleterre, où un fort mouvement avait grandi à la fin des années trente et où des intellectuels aussi remarquables que William Beveridge, Lord Lothian, Lionel Robbins et Barbara Wootton écrivaient des ouvrages et des pamphlets sur le sujet. Einaudi en envoya à Rossi et l'impact sur Spinelli fut déterminant. Il avait trouvé la cause à laquelle il voulait consacrer le reste de sa vie. Selon ses propres termes, ces ouvrages furent pour lui « une révélation », grâce à « la pensée claire et précise de ces fédéralistes anglais », dont les écrits lui avaient donné une très bonne méthode d'analyse de l'état chaotique dans lequel plongeait l'Europe et de conception d'alternatives¹. Comment on pouvait s'y attendre, Spinelli ne tira pas seulement de ces ouvrages une analyse pour nourrir sa pensée mais aussi des solutions de rechange sur lesquelles baser son action.

Ayant trouvé la bonne idée à substituer à la mauvaise et ayant passé quelques mois à la mûrir, Spinelli suggéra à Rossi d'écrire un Manifeste pour la défendre. Rossi y consentit. Ce fut surtout Spinelli qui le rédigea mais ils en discutèrent intensément, paragraphe par paragraphe. C'est de là qu'est né le *Manifesto di Ventotene*, achevé à la fin de l'été 1941. Ils lancèrent ce défi fédéral et démocratique dans des circonstances remarquables. Hitler contrôlait presque toute l'Europe continentale, dont une grande partie de la Russie européenne où ses armées remportaient victoire sur victoire. Nombreux étaient ceux, peut-être le plus grand nombre sur le Continent, qui s'attendaient à ce qu'il gagne la guerre. Parmi ceux qui n'y croyaient pas on pouvait compter Churchill et de Gaulle. Spinelli également, et le Manifeste avait pour objectif de commencer une campagne visant la création d'une fédération européenne une fois les forces de la démocratie victorieuses.

Le Manifeste contenait une analyse de la crise contemporaine de la civilisation européenne et un appel à l'action afin d'établir la solution fédérale. La crise était due à une anarchie internationale qui trouvait son origine dans la souveraineté nationale absolue. La solution fédérale était un gouvernement démocratique libéral à deux niveaux. Les institutions fédérales européennes comprendraient un législatif bicaméral avec une chambre des citoyens et une chambre des Etats, un exécutif fédéral responsable devant le législatif et une cour de justice comme autorité judiciaire suprême pour les affaires fédérales. Les pouvoirs fédéraux incluraient la défense et la politique étrangère, la monnaie et le commerce, les finances et le budget fédéral, et la garantie des droits de l'homme. Les autres pouvoirs seraient conservés par les Etats membres.

Spinelli rappellera, plus tard, que ces idées n'étaient pas nouvelles : d'autres les avaient déjà exprimées « certainement mieux que nous ne l'avons fait ». Mais

les nouvelles idées concernaient l'action à entreprendre. La fédération était perçue comme un objectif d'action immédiate ; et, dorénavant, la division entre les progressistes et les réactionnaires ne serait plus la division traditionnelle entre la gauche et la droite, mais celle entre ceux qui se concentreraient sur la prise du pouvoir national et « ceux qui considéreraient comme tâche essentielle la création d'un Etat international solide ». Spinelli a également souligné quelques « erreurs politiques » dans ce qui furent ses écrits fédéralistes. L'une de ces erreurs fut de supposer que la fédération pouvait être établie rapidement une fois la guerre terminée, avant que les anciennes structures des Etats nationaux aient été rétablies. Mais il apprit à soutenir son action par le biais d'un processus beaucoup plus long. Autre erreur, son idée d'un important groupe de fédéralistes « dévoués » fut exprimée dans un sens « trop crûment léniniste »². Nous devons rappeler qu'il en était alors au tout premier stade de son apprentissage des fonctionnements de la démocratie libérale. Mais il apprit remarquablement vite. La première phrase du Manifeste en est la preuve, avec l'affirmation fondamentale de la philosophie politico-libérale selon laquelle « l'homme n'est pas un simple instrument devant être utilisé par les autres mais un centre de vie autonome ».

Dès 1941 le Manifeste commença à exercer son influence en Italie, où on le faisait circuler clandestinement ; il fut publié en 1944 une fois le régime fasciste renversé. Spinelli fut libéré en août 1943 et se rendit immédiatement à Milan où il fonda le Movimento federalista europeo (MFE) puis il prit des mesures qui aboutiraient à la fondation de l'Union européenne des fédéralistes. Il fut un dirigeant important et joua un rôle décisif tout à la fois dans le développement des organisations italienne et européenne. Mais il n'était pas un homme d'organisation. Sa vie était plutôt une saga de lutte personnelle visant à passer de la vision du Manifeste à la réalité d'une fédération européenne. Le reste de notre récit va donc se concentrer sur six épisodes de cette lutte.

Spinelli, Jean Monnet et la Communauté européenne.

Le premier épisode commença au cours de l'été de 1952 lors d'une réunion avec Jean Monnet qui, ayant déjà jeté les bases de la Communauté européenne du Charbon et de l'acier (CECA) et mené les négociations pour la mettre en place, était sur le point de devenir le premier Président de sa Haute autorité. Monnet déclara combien il était impressionné par la clarté d'un texte ébauché par Spinelli et dans lequel celui-ci avait proposé que l'on donne à l'assemblée parlementaire de la CECA la tâche de préparer une constitution fédérale. Quelques jours plus tard Monnet demanda à Spinelli d'élaborer un discours d'inauguration à l'intention de la Haute autorité³.

Ce fut pour Spinelli l'occasion d'identifier les éléments fédéraux au sein de la Communauté qui lui permettraient de dépasser le stade d'organisation internationale traditionnelle, dépendant pour chaque action de l'accord

¹ Cf. A. Spinelli, *Come ho tentato di diventare saggio : lo Ulysse*, éd. Il Mulino, Bologne, pp; 307-308.

² Ibid, pp. 311-312.

³ A. Spinelli, *Diario europeo*, 1948/1969, textes recueillis par Edmondo Paolini, éd. Il Mulino, Bologne, pp. 142-143.

de tous les Etats membres, pour en faire une rampe de lancement visant sa transformation en union fédérale : un exécutif européen, indépendant des gouvernements des Etats membres : une assemblée parlementaire, précurseur du Parlement européen, devant laquelle l'exécutif devait être responsable, une Cour de justice, suprême dans les domaines de compétence de la Communauté, et, un pouvoir limité pour lever l'impôt. A ces égards les institutions étaient, comme l'affirmait le discours, fédérales, bien que ce ne fut certainement pas Spinelli mais bien plutôt Monnet qui avait ajouté « disons le mot » devant le terme « fédérales », sans doute parce qu'en France comme en Grande-Bretagne par la suite, le « mot en f » était source de conflit⁴. Spinelli se persuada que, même si Monnet n'avait pas la « moindre idée » de ce que signifiait faire une constitution, il était fédéraliste, et, Monnet demanda à Spinelli de rejoindre le personnel de la Haute autorité et d'écrire une série de discours qui pourraient devenir l'équivalent du *Federalist* de Hamilton, Jay et Madison, qui exposa les idées sous-jacentes à la constitution des Etats-Unis d'Amérique. Mais Spinelli était bien décidé à conserver son indépendance jusqu'à ce qu'il puisse faire son retour aux institutions européennes en qualité d'homme politique, ce que, bien-sûr, il finit par faire⁵.

Le deuxième épisode concerna l'armée européenne et la Communauté européenne de défense (CED), que les six membres de la CECA envisagèrent d'établir au cours des années 50-54. L'idée originale des gouvernements était de confier ce qui serait la responsabilité principale de la défense des Etats membres à un Conseil des ministres, plus intergouvernemental que fédéral. Spinelli, qui était parfaitement versé dans les principes de la démocratie fédérale, prit vite conscience qu'une telle responsabilité ne pourrait être confiée qu'à des institutions fédérales solidement démocratiques. Il en persuada le gouvernement italien, qui, à son tour, convainquit les cinq autres gouvernements qu'un traité adéquat devait être élaboré et cette tâche soit confiée à l'Assemblée parlementaire de la CECA, légèrement ajustée à cet effet⁶. Spinelli conseilla activement le Comité constitutionnel de l'Assemblée qui elabora le traité d'une Communauté politique européenne, qui aurait fourni une constitution quasi fédérale à la CED. Mais, en août 1954, le projet visant la Communauté européenne de défense, et de ce fait également celui visant la Communauté politique européenne furent tués par l'Assemblée nationale française, au sein de laquelle tant les communistes que les nationalistes s'y opposèrent avec véhémence.

Les fédéralistes devaient recommencer ; et comme on pouvait s'y attendre Spinelli et Monnet ne repartirent pas

dans la même direction. Jean Monnet créa le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, dont les membres étaient les dirigeants des principaux partis démocratiques et des principaux syndicats des Etats membres, et chercha leur soutien pour un plus grand développement de la Communauté. De là, la Conférence de Messine, en 1955, qui devait mener, en 1958, à la fondation de la Communauté économique européenne. Spinelli pensait, lui, que le projet de la Communauté était à son terme et que l'heure de Monnet était passée⁷. Il ne cessa pas de suivre la route constituante vers la fédération européenne. Etant donné que les gouvernements n'étaient de toute évidence pas prêts à créer une assemblée pour élaborer une constitution, il lança une campagne pour le faire sans eux, en fondant le Congrès du peuple européen afin d'organiser l'élection de représentants des citoyens pour former une assemblée constituante.

La campagne remporta un certain succès, mais pas suffisamment pour créer le noyau d'une assemblée. Ce fut une expérience formatrice pour les militants du MFE qui devait s'avérer déterminante pour leur travail futur. Mais elle fut bien loin d'atteindre son objectif. Pendant ce temps, le grand nationaliste Charles de Gaulle était devenu Président de la France et Spinelli prit conscience que tant qu'il serait Président, le projet fédéral serait bloqué. En conséquence les années soixante furent, pour Spinelli, ce que l'on peut appeler la « décennie intellectuelle », l'époque à laquelle il mit en sommeil l'action politique et se concentra à la pensée et à l'analyse. Il fonda l'Institut Affari Internazionali, qui fut l'un des premiers à travailler sur les projets fédéraux et devint le principal institut italien des affaires internationales, et, devint Maître de Conférences au Centre Johns Hopkins University de Bologne. Mais, en 1969, quand de Gaulle démissionna, Spinelli saisit l'occasion de revenir à l'action politique.

La Commission et le Rapport Tindemans.

A l'origine du dynamisme de Spinelli, on trouve la tension entre son idéalisme fédéraliste et son réalisme politique. Spinelli, le réaliste, comprit qu'il avait porté un mauvais jugement sur Monnet et la Communauté à la fin des années cinquante : l'on pouvait voir la Communauté au centre du développement d'une Europe fédérale et dans une position favorable à la reprise de la lutte fédéraliste. En conséquence, comme il l'avait annoncé en 1952 à Monnet qu'il le ferait, Spinelli, l'idéaliste, entra dans les institutions européennes en qualité d'homme politique, lorsque le gouvernement italien le nomma membre de la Commission de Bruxelles en juin 1970.

Il fut un Commissaire actif en matière d'affaires industrielles, il apporta de nouvelles idées qui furent mises en application en leur temps. Mais il attendait l'occasion d'amener la Commission à mener une campagne, visant à convertir la Communauté en fédération. Dans l'esprit d'une de ses métaphores préférées, il cherchait toujours la Jeanne d'Arc qui couronnerait le Dauphin lui faisant ainsi exercer ses droits de souveraineté : mais aujourd'hui le Dauphin

⁴ Jean Monnet, « Discours à la Session inaugurale de la Haute autorité », in *Les Etats-Unis d'Europe ont commencé : discours et allocutions 1952/1954*, éd. Robert Lafont, Paris, 1955.

⁵ *Diario europeo*, pp. 42-143, p. 163.

⁶ Cf. Sergio Pistone, « Il ruolo di Altiero Spinelli nella genesi dell'Art. 38 della Comunità europea di difesa et del Progetto di Comunità politica europea », in G. Trausch (éd.), *La construction de l'Europe, du Plan Schuman aux Traités de Rome*, éd. Bruylant, Bruxelles, 1992.

⁷ *Diario europeo*, p. 269.

c'était le peuple d'Europe et Jeanne d'Arc celui ou celle qui lui ferait assumer sa souveraineté fédérale. Fin 1974 l'occasion de voir la commission jouer ce rôle se présenta, lorsque les Chefs d'Etat et de gouvernement demandèrent à Leo Tindemans, le Premier ministre belge, fédéraliste lui-même, un rapport présentant comment la Communauté pouvait devenir une Union européenne. L'année suivante, Spinelli s'efforça de persuader la Commission de pousser Tindemans à proposer une réforme fédérale de la Communauté. Mais la Commission ne fit que la moitié du chemin et Tindemans présenta un rapport dont les conclusions pourraient, l'espérait-il, être acceptées par ses homologues les dirigeants politiques des autres Etats membres, et furent donc bien loin de celles que souhaitaient Spinelli. Cette route l'ayant également mené à un cul-de-sac, Spinelli démissionna de la Commission en mai 1974. Toutefois, ces quatre années à la Commission lui avait donné de l'expérience en matière de politique au niveau le plus élevé et le rang d'un grand personnage politique au sein de la Communauté qui devaient s'avérer être des atouts de poids dans la phase parlementaire finale de sa longue marche fédéraliste.

Le Parlement européen et le Traité-constitution.



Le quatrième épisode, et le premier dans sa phase parlementaire, commença presque de suite. En juin Spinelli devint membre de la Camera dei Deputati, comme indépendant sur la liste du Parti communiste italien. Lorsque je lui demandai pourquoi il avait rejoint les Communistes, avec lesquels il avait rompu quatre décennies plus tôt, sa réponse fut triple. Premièrement, en ce qui concerne les idées, ce n'était pas lui qui les avait rejoint mais eux au contraire et sur la question de la création d'une Europe fédérale sur laquelle ils savaient qu'il porterait tout son intérêt; leur comportement ultérieur au Parlement européen devait confirmer son jugement. Deuxièmement, la réalité politique était telle qu'il n'y avait pour lui pas d'autre voie pour être élu au parlement; les événements des dix années qui suivirent devaient montrer pourquoi il croyait, à juste titre, que c'était nécessaire. Troisièmement, il avait déclaré aux Communistes qu'il dirait ce qu'il avait choisi de dire, pas ce qu'ils pourraient vouloir qu'il dise; ils l'avaient accepté -sans doute parce que son nom les aiderait à gagner le respect en termes de politique démocratique.

Quatre mois plus tard, Spinelli entra au Parlement européen, dont les membres n'étaient pas encore élus directement par les citoyens, mais indirectement par les parlements des Etats membres. Sa première action se basa sur sa perception d'un événement clef de l'histoire de la démocratie parlementaire, lorsque les représentants des citoyens au Parlement anglais prirent le contrôle sur la dépense publique, jusqu'ici la prérogative du Roi. Ainsi, Spinelli rejoignit la Commission budgétaire du Parlement et lutta pour le contrôle parlementaire sur le budget de la Communauté jusqu'ici dans une large mesure la prérogative des représentants des gouvernements au Conseil. Poussé par Spinelli, le Parlement mena des batailles sur la question et les perdit quasiment toutes. Mais Spinelli jugea que cette expérience avait radicalisé les Eurodéputés, les préparant à la lutte critique qui s'annonçait, celle pour le Traité-constitution visant à faire passer la Communauté d'un système toujours dominé par les gouvernements des Etats membres à une fédération européenne.

Les élections directes de juin 1979 donnèrent à Spinelli, alors âgé de soixante-dix ans, l'occasion à laquelle il s'était préparé toute sa vie depuis qu'il avait élaboré le Manifeste de Ventotene près de quatre décennies plus tôt. Les gouvernements des Etats membres de la Communauté lui avaient donné les représentants élus des citoyens qu'il avait tenté en vain d'obtenir par le biais du Congrès du peuple européen. Il souligna le statut des Eurodéputés en disant qu'ils représentaient un échantillon commun des Européens qui partageaient une caractéristique unique: tous pouvaient dire «j'ai été choisi pour représenter les citoyens européens». Ils avaient ainsi la légitimité pour élaborer la future Constitution de l'Europe.

C'était un rendez-vous avec le destin et il était déterminé à ne pas échouer. Il voulait que le Parlement élabore et approuve un traité qui fournirait à la Communauté une constitution fédérale. Il constitua le Groupe du Crocodile, du nom du restaurant de Strasbourg où il se réunit pour la première fois, afin de l'aider à promouvoir le projet. Il persuada ensuite le Parlement de former une Commission institutionnelle, qui préparerait le projet du traité, et de l'en nommer rapporteur général. Bien-qu'il soit renommé pour son impatience et son incapacité à travailler correctement avec les autres, il coopéra de manière exemplaire avec l'ensemble des principaux groupes politiques et leurs Eurodéputés pour présenter le texte; même s'il était considéré, en général, comme un maximaliste et un adepte du tout ou rien, il dirigea la Commission afin de présenter un projet de traité que le Parlement pourrait, selon lui, accepter. Le projet fut élaboré non pas pour contourner la Communauté mais pour la réformer en une Union européenne, avec des institutions essentiellement fédérales mais sans avoir la prise sur la défense qu'aurait une fédération, tout en sauvegardant une ouverture permettant d'aller dans ce sens. Ses efforts furent récompensés le 14 février 1984 lorsqu'une majorité des Eurodéputés vota pour ce qui était en réalité un Traité-constitution.

Le sixième et dernier épisode de la longue marche de Spinelli fut sa tentative d'assurer la ratification par les Etats membres du projet de Traité qui, afin de ne pas faire l'objet d'un veto, devait entrer en vigueur une fois ratifié par la majorité d'entre eux, avec une population d'au moins les deux tiers de l'ensemble de la Communauté. Après avoir rencontré Spinelli, le Président Mitterrand, dans un discours au Parlement européen, exprima vivement son soutien au Traité. Mais, comme on pouvait s'y attendre, il fut ambigu et poursuivit en acceptant l'Acte unique européen qui était assez loin du Traité proposé par le Parlement. L'Acte unique fut le fruit de la rencontre de l'initiative du Parlement et de celle du Président de la Commission, Jacques Delors, qui visait la création d'un marché unique européen, avec l'utilisation du vote à la majorité qualifiée au Conseil. Le projet de Traité a marqué l'Acte unique entre autres, les débuts des pouvoirs législatifs du Parlement, qui devaient mener à ses pouvoirs considérables de codécision. Plus fondamentalement, le Traité démontra comment la réforme de la Communauté pouvait donner naissance à une fédération ; il est resté une source d'inspiration et de régénération pour la cause fédéraliste après des années de stagnation.

La vie et l'héritage de Spinelli.

Spinelli mourut en mai 1985, trois mois après la signature de l'Acte unique. Tragiquement, il pensa qu'il était inutile : un « topolino morto » -une souris morte- est le nom qu'il lui donna. S'il avait vécu plus longtemps il aurait vu qu'il avait en fait relancé la Communauté, comme les Traités de Rome l'avaient fait en 1958. Ainsi l'Acte unique et le projet de marché unique, avec la pratique du vote à la majorité et le début d'un pouvoir législatif pour le Parlement, mena à la monnaie unique, à l'application du vote à la majorité qualifiée et à la codécision sur la majeure partie des décisions législatives du Conseil, ainsi qu'à divers autres éléments fédéraux dans les institutions et les pouvoirs de l'Union : bref, à une Union européenne qui, semble-t-il, a fait plus de la moitié du chemin vers une fédération. Cela représente un progrès considérable vers l'Europe fédérale à laquelle Spinelli a consacré une bonne partie de sa vie ; et le Conseil européen de Laeken, sous la Présidence belge en décembre 2001, qui sera suivi par la Convention, offre aux fédéralistes l'occasion d'assurer de plus amples réformes fédérales pour l'Union et un processus constituant qui devrait mener à une constitution fédérale.

Telle fut la vie de Spinelli et tel est son héritage. Sa vie, de Ventotene -et du Manifesto- au Parlement européen - avec son Traité-constitution- fut une lutte héroïque pour faire de sa vision fédéraliste une réalité fédérale. Son héritage est pour nous l'occasion de remporter victorieusement cette lutte. Spinelli allia remarquablement les capacités de réflexion et d'action. Observant les difficultés des fédéralistes britanniques, il écrivit dans son journal leur besoin d'une personne ayant « le sens de l'organisation de Monsieur X et l'esprit subtile de Monsieur Y » et il ajouta « mais je ne le vois pas ». Il faudrait, estimait-il, trouver ces qualités dans une seule et même personne. Mais nous devons tous y

prendre part selon nos capacités et à notre manière. Le séminaire de Ventotene donne à ses participants l'occasion de réfléchir sur l'héritage de Spinelli et sur ce que peut être notre propre contribution à cette entreprise historique. Le MFE a beaucoup de mérite de nous avoir laissé cette occasion de le faire.

A propos de l'Université d'été et du Congrès de *Régions & Peuples solidaires*

L'année dernière l'Université d'été de R&PS s'était déroulée à Benodet (Bretagne) et avait accueilli entre autres intervenants Lucio Levi, membre du Comité fédéral de l'U.E.F., du Comité exécutif du MFM-WFM et directeur de la publication du *Federalist Debate* (revue réalisée et diffusée avec le soutien commun de l'U.E.F., du MFM-WFM et de la JEF). Ses deux interventions, sur « les régions, l'Europe et le monde » et l'évolution de l'Italie vers des structures à forte connotation fédérale, ont été largement commentées à l'époque dans la presse des organisations membres de R&PS, qui regroupe en France la majeure partie des organisations régionalistes ou autonomistes. La présence de Lucio Levi à Benodet avait en outre permis l'approfondissement du dialogue renoué entre les partisans du fédéralisme international (européen ou mondial) et ceux du fédéralisme interne. L'appel de Bruno Boissière, Secrétaire général européen de l'U.E.F., à ce que les organisations membres de R&PS et du Parti démocratique des Peuples d'Europe-Alliance libre européenne (PDPE-ALE) participent aux côtés des fédéralistes européens à la manifestation de Nice, pour la Constitution européenne du 7 décembre 2000, avait ainsi pu avoir un accueil positif.

Par contre il est regrettable que la proposition faite par Lucio Levi à Benodet d'organiser en commun un colloque sur la Constitution européenne n'ait pas à ce jour connu d'évolution positive à cause des agendas trop chargés des uns et des autres. Nous insisterons donc pour qu'un tel colloque soit organisé en 2002, ou en 2003 au plus tard, dans le cadre de la campagne pour une Constitution européenne fédérale, si possible au Parlement européen.

Cette année c'est l'Union du peuple corse – *Scelta nova* (UPC-*Scelta nova*) qui a organisé la 6^{ème} Université d'été et le Congrès de R&PS, qui se sont déroulés à l'*Università Pasquale Paoli* de Corte (21-24 août), en présence de plus de 150 personnes et de Mme. Griley-Martinez, responsable de la politique linguistique à la *Generalitat de Catalunya*, Mme. Nelly Maes, parlementaire européenne, et M. José Maria Munoa, porte-parole du gouvernement autonome basque, pour débattre des thèmes suivants : *projets alternatifs pour le financement des économies régionales, politique linguistique offensive en faveur des langues régionales et minoritaires, Constitution européenne, et, coopération interrégionales.*

Les deux réunions ont été largement remarquées par la presse avec, en particulier, la une du **Figaro** (21 août)

titrant « Onze partis régionalistes réunis à Corte. La Corse réveille les tentations fédéralistes » et une pleine page de commentaire (p. 7) comprenant plus particulièrement une interview (« Vers une contagion corse ») de l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie qui reconnaissait que « L'Etat est trop grand, l'Etat est trop gros. Vu de l'extérieur, c'est une pieuvre qui étrangle. Vu de l'intérieur, c'est une méduse qui empoisonne », pour ajouter aussitôt que « la décentralisation est donc un projet raisonnable. Mais à condition de ne pas remettre en question l'unité de la nation » puis de répondre, à la question « Quel remède préconisez-vous pour la France et donc pour la Corse ? », courageusement, que « les citoyens doivent comprendre que l'on peut être à la fois un Français patriote, un Corse amoureux de son île et un partisan des Etats-Unis d'Europe ». Encore un effort et le Professeur (retraité) au Collège de France et membre (honorable) de l'Institut, aurait pu se laisser aller jusqu'à avouer de coupables (?) penchants fédéralistes, en ajoutant dans son début d'inventaire à la Prévert, non pas un raton laveur... mais l'expression de Citoyen du monde, que même Robert Hue a osé reprendre à son compte lors de la dernière fête de l'Humanité dans ses commentaires des attentats du 11 septembre contre le *World Trade Center* et le Pentagone.

Autre commentaire sur les « réunions de Corte d'août dernier », celui de M. Bernard Poignant, député européen socialiste, qui a publié ses « impressions d'auditeur libre » à Corte dans *Le Monde* (29 août), condamné les propos tenus lors de la réunion tenue habituellement dans cette ville des groupes « nationalistes » autour de *Corsica Nazione*, et regretté que « l'Europe a(it) été présentée comme un levier à utiliser dans la (cette) quête d'indépendance et de séparatisme. Une Europe présentée non comme une construction positive pour elle-même, mais comme une arme contre la France, ses valeurs, son histoire, son rayonnement ». La tenue, exceptionnelle cette année, des réunions « concurrentes » des nationalistes autour de *Corsica Nazione* et des autonomistes accueillis par l'UPC-*Scelta Nova* pouvait malheureusement, à des dates voisines et dans les mêmes lieux, prêter à confusion, de même que l'utilisation du même terme de « nationalisme » par les uns et les autres..., prêter à confusion. Il n'en est que plus regrettable que l'éminent, et virevoltant, parlementaire, qui a raison de refuser tout micro-nationalisme ethnisant et sectaire, ait été si mal inspiré dans le choix de ses dates de séjour sur l'île de beauté et n'ait pas de lui-même fait une claire distinction entre nationalisme et autonomisme démocratique, permettant ainsi que ses propos, rapportés sans autre précision par un « grand quotidien du soir », entretiennent des amalgames malheureux et coupables.

Pour notre part et pour parler de la seule des « réunions de Corte » qui ait retenu notre intérêt, nous reprenons deux des thèmes abordés par les participants : le processus de Matignon et la perspective d'une Constitution européenne.

« Sur le premier plan la fédération R&PS a « rappelé avec fermeté son double engagement :

- d'abord pour la mise en œuvre des Accords de Matignon... (dont) toute remise en cause, partielle ou totale, serait une capitulation devant les forces de violence et les acteurs politiques qui

ont intérêt à priver le peuple corse d'une réponse pacifique à ses revendications identitaires et à son retard de développement.

- Ensuite pour l'accession de toutes les régions du continent qui le souhaitent à une réelle autonomie institutionnelle et politique, laquelle doit tenir compte des besoins spécifiques de chaque territoire et des aspirations de sa population...

La fédération R&PS souhaite donc que la République s'engage résolument sur la voie d'un 'fédéralisme différencié' qui puisse reposer sur trois principes :

- le droit à l'autonomie interne, c'est-à-dire législative et réglementaire, pour toutes les régions authentiques, autrement dit les régions qui expriment une véritable identité,
- l'adaptation des autonomies régionales aux besoins des territoires et aux aspirations des populations,
- une solidarité renforcée entre les territoires et les hommes grâce aux mécanismes de péréquation »⁸.

Sur la perspective d'une Constitution européenne fédérale nous reprenons ci-après des extraits de l'intervention de Mme. Nelly Maes, députée européenne de la *Volksunie*, Présidente du PDPE et du groupe ALE-PDPE au Parlement européen⁹.

Jean-Francis BILLION

Intervention de Mme. Nelly Maes à Corte (extraits)

« Je dis souvent dans mon pays : il faut être flamand pour devenir européen.

Ici je dirai il faut être Corse pour être européen. Et c'est ainsi pour toutes les régions. C'est notre projet. J'entends par 'régions' les régions historiques, et non administratives, les institutions de communauté qui s'expriment à travers leurs langues et leurs cultures (...)

Notre conception de la région est une région ouverte (...). L'Europe doit laisser derrière elle cette attitude qui ne reconnaît que les Etats. Elle doit reconnaître les régions. Car elle a besoin des régions. Elle vit actuellement dans une crise morale : il y a manque de démocratie, manque de transparence et manque de vision sur l'avenir. Ceci est dramatique dans la perspective d'élargissement tant souhaité pour garantir la paix et la stabilité. Car il ne faut jamais oublier que c'est pour éviter la guerre que l'Europe s'est constituée après la seconde guerre mondiale. Elle veut jouer ce rôle dans le monde. Il est de notre devoir

⁸ « Régions et Peuples solidaires : un dynamisme prometteur », Christian Guyonvarc'h, porte-parole de l'Union démocratique bretonne (UDB), *Le Peuple Breton*, n° 452, septembre 2001, p. 2 (B.P. 1, 29850 Gouesnon).

⁹ Les extraits reproduits ici proviennent du n° 1771 de l'hebdomadaire corse *Arritti*, 20 au 26 septembre 2001. Pour plus d'informations se reporter par exemple à *Arriti*, « Dossier spécial Université d'été », n° 1769, 6 au 12 septembre (31, Carrughju Campinchi, B.P. 5, 20288 Bastia Cedex).

d'agir pour qu'elle œuvre dans ce sens. Et c'est pour cela qu'elle a besoin des régions car elle n'est pas qu'un simple marché. Elle doit être aussi un projet de société.

L'Europe, c'est l'ensemble des valeurs et des diversités qui la composent et qui nous sont chères. Elle a besoin des régions pour garantir ses valeurs, sécuriser les populations. Beaucoup ont peur des grands changements qui vont intervenir. Il y a une protestation contre ce que l'on appelle la globalisation (...). Notre réponse à la mondialisation est la région. La renforcer, c'est sécuriser les populations dans la conservation de leurs valeurs, de leurs cultures, de leurs façons de vivre et d'échanger avec l'extérieur. Certaines régions s'y préparent mieux que d'autres car elles ont vécu une histoire européenne (...). Il y a ainsi des rapports très anciens entre la Corse et l'Italie, des rapports transversaux qui ont surmonté les frontières des Etats. C'est pourquoi l'Europe doit se faire avec les citoyens, à travers leurs liens économiques, culturels, sociaux (...).

Cette ouverture vers l'Europe a toujours été l'espoir des régions pour supporter les difficultés causées par l'Etat dont elles dépendaient et qui les a maintenues dans un rôle de citoyen de deuxième rang (...) avec du mépris pour leurs cultures et leurs langues. Ce sont ces mêmes Etats qui sont appelés maintenant à faire l'Europe, et qui ne la font pas. Le récent Sommet de Nice a été une grande désillusion pour nous tous à cet égard. Non seulement parce que l'Etat risque d'être un super-Etat sans démocratie, mais aussi parce qu'il n'est pas efficace. Les structures, les postes de décisions sont trop éloignés du citoyen, les délais trop longs. Avec l'élargissement nous serons 500 millions d'habitants. Comment voulez-vous faire fonctionner cela d'une manière démocratique ? Les Etats actuels ne veulent rien changer dans leur fonctionnement, sinon se partager un peu de pouvoir.

Nous avons l'espoir dans la Présidence belge pour que cela change. En effet, des ministres flamands ou wallons seront amenés à présider, non en tant que Belges, mais bien en tant que Flamands. Parce que le gouvernement fédéral en Belgique n'est pas concerné par certaines compétences comme la langue, la santé, etc. On peut donc dire qu'il y aura des régions à la tête de l'Union européenne. Et c'est finalement ce que nous voulons pour l'Europe : l'accès direct des régions aux institutions européennes.

Aujourd'hui cet accès n'est que partiel car l'Europe se construit dans l'ordre constitutionnel des Etats.

(...) A l'initiative du gouvernement flamand, s'est tenue une réunion à Bruxelles pour parler du renforcement des régions dans l'Union. Etaient invitées la Bavière, la Catalogne, l'Ecosse, la Flandre, la Wallonie. Actuellement le Comité des régions n'a strictement rien à dire. Il donne des avis à peine écoutés et le statut des régions y est très inégal : des régions ont tout pour être un Etat. D'autres ne sont qu'administratives et n'ont pas la parole. La composition du Comité des régions est donc un handicap pour faire progresser le poids des régions dans les institutions européennes (...).

Nous voulons que l'Europe reconnaisse les régions sans attendre les Etats. L'Etat français sera toujours en retard dans cette reconnaissance. Le processus de Maastricht est vraiment un minimum. C'est un début de début d'autonomie dans un processus qui va durer très longtemps avant de parvenir à une autonomie réelle. On ne peut pas

attendre. C'est pourquoi nous disons que la voix des régions doit être entendue directement en Europe, non pas par le biais des Etats (...).

Pour une véritable Constitution européenne.

Les traités de Rome, Maastricht, Amsterdam, Nice, forment une constitution qui n'en est pas une (...) Il faut revoir les traités pour tendre vers une véritable Constitution européenne. Et pour y parvenir, il faut bien plus que la simple Conférence intergouvernementale (...) Il faut un processus démocratique et une procédure plus transparente qui donne la possibilité aux assemblées nationales, mais aussi aux parlements régionaux, de faire entendre leurs voix dans le débat. La Charte des droits fondamentaux n'est pas une constitution mais une déclaration faite à Nice par les Etats. En soi, elle pourrait être une base constitutionnelle, même s'il y manque beaucoup de choses (...) Cette Charte a été préparée par toutes les institutions européennes (...) Le Parlement (européen, *ndlr*) aussi y a participé. A Nice il était exclu des discussions. Mme. Fontaine pouvait à peine dire un mot. Quant aux Parlements des régions, n'en parlons pas ! Tout cela doit changer. La Belgique peut y œuvrer et elle a d'ailleurs pris l'initiative de mettre à l'ordre du jour le débat sur la question des régions (...).

Une Constitution européenne cela ne signifie pas la disparition des constitutions des différents pays membres. La Belgique a trop lutté pour garantir le droit dans sa constitution pour la voir disparaître dans un amalgame européen. Dans notre Déclaration de Bruxelles nous plaçons pour un pluralisme constitutionnel, pour que chacun puisse disposer des institutions créées à la mesure des communautés des régions et des Etats. Nous ne voulons pas d'un super-Etat européen (...).

Le Parlement (européen, *ndlr*) a le pouvoir total sur tout ce qui est budget. Nous avons d'ailleurs utilisé ce pouvoir pour faire tomber la Commission Santer avec Mme. Cresson et ses amis. J'étais au Parlement et j'ai le sentiment d'avoir contribué personnellement à cette chute (...) Le budget, c'est donc le pouvoir. Mais il y a aussi le pouvoir de co-décision. C'est ce que nous espérons obtenir à Nice (...) Ca n'a pas été le cas (...).

Il reste enfin un grand terrain où nous n'avons rien à dire : c'est le droit d'arbitrage (...) Pour tout ce qui a un composant culturel attaché à l'environnement d'une région et sa culture, la décision ne doit pas dépendre uniquement du marché unique (...) Il y a donc un débat nécessaire sur la redistribution des compétences au plan européen. Dans cet ordre on doit respecter la subsidiarité (...) Le pouvoir doit être exercé dans la proximité des citoyens (...).

Pour être sûrs de peser dans le monde, il faut un pouvoir partagé : c'est le fédéralisme que nous voulons. Le plus petit cercle mérite un certain pouvoir, une certaine autodétermination. Mais il faut tenir compte des Etats s'ils ne sont pas vidés de leur substance et s'ils répondent aussi aux pouvoirs des régions pour l'exercer en commun avec elles. C'est ce que nous faisons en Belgique. C'est cela le fédéralisme que nous voulons. Nous voulons un Parlement avec des pouvoirs réels et dans les domaines qui lui sont exclus actuellement (...).

A Besançon, l'actualité de **Victor Hugo**, visionnaire des Etats-Unis d'Europe et précurseur de l'UEF

Le 26 février 1802, Besançon voit naître le plus célèbre de ses enfants, le plus célèbre écrivain que la langue française ait connu, l'auteur qui continue à être au travers de ses œuvres le meilleur ambassadeur de la francophonie à travers le monde : Victor Hugo. La ville de Besançon a tenu à commémorer cet événement en mettant en œuvre pour l'année 2002 une série de manifestations culturelles, dans des domaines aussi variés que le spectacle vivant, la musique, les arts plastiques, la lecture, le cinéma, les arts de la rue.

Besançon avait été en 1830 remarquée par Stendhal qui, dans *Le rouge et le noir*, la qualifiait de « l'une des plus jolies villes de France, abondant en gens de cœur et d'esprit ». Elle est aujourd'hui l'active capitale de la Franche-Comté, un pôle de développement industriel et tertiaire, une ville universitaire et ouverte sur l'Europe et le monde.

Victor Hugo, acteur et témoin de son temps, a mené une vie riche, foisonnante, passionnante, marquée par les épreuves, les travaux et les plaisirs qui ont inspiré son œuvre. Ses engagements et combats politiques témoignent encore aujourd'hui d'une troublante activité : plaider en faveur des Etats-Unis d'Europe, éloge de la démocratie, promotion de la liberté, recherche de la cohésion sociale, abolition de la peine de mort, refus de la misère, défense des droits de l'enfant.

Avant lui, certains écrivains (Montaigne, Goethe) ont pu considérer qu'il existait ou aurait du exister une entité européenne, mais aucun autre que Victor Hugo n'a pensé, formulé avec la même rigueur politique, juridique, économique et culturelle, l'idée et la réalité de l'unité européenne.

Le discours ci-après a été prononcé le 21 août 1849 au Congrès international de la Paix réuni à Paris.

James MADISON : le « Père de la Constitution américaine »

Joseph MONTCHAMP



On les appelait les « jeunes gens de la Révolution ». James Madison avait 36 ans, Alexander Hamilton 32 ; ils avaient fait du mot « fédéraliste » un véritable cri de ralliement et pendant deux ans ils luttèrent côte à côte pour le faire triompher. On connaît bien Alexander Hamilton, « le géant du fédéralisme », on connaît moins bien James Madison, qui cependant porte le surnom de « père de la Constitution ».

Né en Virginie, en 1751, enfant chétif et surdoué, politicien précoce, il fut Président des Etats-Unis de 1809 à 1817 (le 4^{ème}). Pendant la guerre de 1812 les Anglais brûlèrent sa résidence qui, une fois reconstruite, devint la Maison blanche. Ce petit homme (que

« Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe (applaudissements) placés en face l'un de l'autre se tendant la main, par dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs genres, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la création sous le regard du créateur, et combinant ensemble pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies, la fraternité des hommes et la puissance de Dieu (longs applaudissements). Et ce jour, il ne faudra pas quatre cents ans pour l'amener, il faut presser car nous vivons dans un temps rapide, nous vivons dans le courant d'événements et d'idées le plus impétueux qui ait encore entraîné les peuples. Grâce aux chemins de fer, l'Europe ne sera pas bientôt plus grande que ne l'était l'Europe au Moyen-Age. Encore quelques années et le fil électrique de la concorde entourera le globe et éteindra le monde (applaudissements)... Aujourd'hui le genre humain est en marche... tous ensemble, France, Angleterre, Belgique, Allemagne, Italie, Europe, Amérique, discours aux peuples : vous êtes frères ! ».

Les Etats-Unis d'Europe ne sont rien d'autres que la Fédération européenne, pour laquelle nous militons. Peu présente ces dernières années à Besançon, et en Franche-Comté, l'UEF a retrouvé vigueur dans la ville de Victor Hugo. Une section régionale a été portée sur les fonts baptismaux par Martine Méheut et Daniel Hulas, respectivement Président et Secrétaire général de l'UEF-France. La Présidence de l'UEF Franche-Comté est assurée par Yves Lagier, militant européen de longue date, et, ancien élu local et régional.

Yves LAGIER

Washington Irving comparait à une « pomme ridée » à son inauguration) avait épousé la jolie, l'élégante, la souriante Dolley – qui, elle-même, l'appelait « le grand-petit Madison ».

James Madison ne fut pas un Président d'exception, mais dans la théorie politique américaine il est l'un des plus grands. On le découvre encore aujourd'hui¹⁰ : il fut un remarquable théoricien et artisan de la République grâce à une longue expérience et à une réflexion approfondie sur les systèmes et les philosophies politiques les plus divers. On a tendance à le voir comme le lieutenant de Jefferson ; c'est une erreur. De 1776 à 1817 -de l'âge de 25 à celui de 66 ans-, il ne quitta pas la scène politique et joua un rôle majeur alors même que Jefferson était absent d'Amérique. Madison fut membre des Assemblées de Virginie, délégué au Congrès continental, délégué à l'Assemblée de Philadelphie dont il avait été l'un des inspirateurs.

Il avait constaté et pesé tous les défauts des « Articles de confédération ». La Confédération avait, tant bien que mal, gagné la guerre d'Indépendance, mais elle n'avait pas de structures de décision, pas d'exécutif, pas de pouvoir de taxation. Du point de vue financier elle avait survécu dans la faillite –malgré l'or des Français. Dès la fin

¹⁰ Voir entre autre, publié en mai 2001, de Garrett Ward Sheldon, *The Political Philosophy of James Madison*, John Hopkins Univ. Ed. Voir également pour une présentation fédéraliste, dans *Il Federalista* (Pavie), « Il federalismo nella storia del pensiero : James Madison », XLIII^{ème} année, 2001, n°2, pp. 144-152, texte choisi et présenté par Franco Spoltore. A paraître dans la collection de brochures « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée » publiée conjointement par l'Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes et Presse fédéraliste.

de la guerre (1783) la zizanie entre les Etats s'accroît dangereusement. Comme tous ses grands contemporains James Madison réfléchissait à un système « continental », équilibré (« *checks and balances* ») qui soit efficace, qui établisse l'ordre, l'autorité et garantisse la liberté. Comme Hamilton et Jefferson, il perçoit les potentialités d'un continent uni et organisé, un ensemble puissant qui ne retomberait pas sous la coupe de l'Angleterre. Hamilton s'intéresse plus à l'économie, et, si l'on veut, un stratège du capitalisme moderne. Madison, lui, a le sens des négociations politiques, celui des nuances, des équilibres, des compromis et des évolutions possibles. Le sens de la terre, de la vie rurale, le rapproche de Jefferson -ce sont deux propriétaires terriens enracinés en Virginie. Mais Madison est un vrai penseur politique réaliste qui a saisi depuis longtemps la nécessité de fédérer des Etats qui tirent à hue et à dia, prêts à se battre pour un lopin de terre. Il écrit que plus les Etats sont petits plus ils sont exigeants, agités, autoritaires, et « soumis à des majorités tyranniques » : Hamilton, souhaite un pouvoir fort et centralisé (qui ne déplaît pas à Washington), Madison, lui, se préoccupe, en plus, de sauvegarder les droits des minorités -en sachant que celles-ci forment souvent des factions dangereuses pour la République. C'est sur ce point que se base l'essentiel de sa réflexion politique : l'unité et la paix dans la diversité. On peut analyser ses idées premièrement dans la Constitution de 1787 (elles sont énoncées dans *The Federalist*) mais aussi dans la Déclaration des Droits (*Bill of Rights*).

Madison est un orateur persuasif dans les assemblées mais ce n'est pas un tribun susceptible de soulever l'enthousiasme, comme son compatriote le virginien Patrick Henry (au demeurant, un féroce anti-fédéraliste), mais dans le huis-clos de la Convention de Philadelphie, dont il a été l'un des promoteurs, il expose les vues à la fois modérées et révolutionnaires qu'il reprendra dans 26 essais du *Federalist* ; chaque Etat doit pouvoir contrôler, gérer ses propres affaires locales mais un gouvernement fédéral suprême doit pouvoir conduire une politique d'intérêt *national*, veiller sur les bonnes relations inter-Etats, sur la sécurité commune face aux puissances étrangères.

Sur le plan théorique, Hamilton, Madison et Jay forment une parfaite équipe qui bataille jour après jour contre des anti-fédéralistes déterminés. Madison redoute le pouvoir des financiers, des ploutocrates ; il se méfie des villes (New York). Il faut résoudre deux problèmes énormes : premièrement, comment donner le pouvoir au peuple sans le donner à une plèbe de non-possédants ce qui conviendrait, avant la lettre, à une dictature des prolétaires, et, deuxièmement, comment organiser un espace immense en évitant les tumultes et factions. Le philosophe David Hume avait déjà médité sur « la difficulté d'organiser les parties d'un grand Etat ». Madison voit toujours tous les aspects d'une question, ce qui fait l'intérêt de ses analyses (mais ce qui nuira à son efficacité quand il sera chef de l'exécutif). Les articles n° 10 et 51 du *Federalist* sur les factions et la répartition des pouvoirs dans le système fédéral sont parmi ses écrits

les plus robustes et les plus célèbres. On pourrait résumer ainsi une bonne partie de sa doctrine : plus l'Etat fédéral sera vaste, plus les groupes seront variés et plus grande sera la stabilité de l'ensemble. Un pari risqué... L'auteur du *Bill of Rights*, Madison est un juriste, un philosophe et un organisateur : si Jefferson est l'auteur reconnu de la Déclaration d'indépendance (1776), Madison, son ami et disciple, est celui de la Déclaration des droits, le fameux *Bill of Rights* : les dix premiers amendements à la Constitution qui deviendront une source inépuisable d'adaptations législatives, l'un des moteurs de l'évolution du droit américain. Le *Bill of Rights* était une reprise brillante de la *Virginia Declaration of Rights* du 12 juin 1776, rédigée par George Mason, « un des grands documents de la liberté dans tous les temps ». Cette Déclaration des droits prenait place dans la tradition des libertés anglaise depuis la Grande Charte de 1215, et la « glorieuse révolution » de 1688. Elle était basée sur les droits naturels et la philosophie des lumières.

Le contexte historique est complexe ; il est impossible d'imaginer la turbulence des 13 Etats, de concevoir la vigueur des débats pour et contre la Constitution. Le système d'Hamilton voulait encourager les industries, il avantageait les financiers et les spéculateurs, mais aussi les entrepreneurs. Il fallait construire une puissance capitaliste face à la France et à l'Angleterre.

Jefferson rêvait d'un empire agraire dont le modèle était sa propriété de Monticello. Madison se souciait des petits propriétaires fonciers, des artisans et il pressentait des lignes de rupture entre le Nord manufacturier et le Sud des planteurs, il prêchait, comme Benjamin Franklin, le compromis et les accommodements. Certes il était plus républicain que démocrate -il se méfiait des masses (comme tous les autres). La Déclaration des droits était un mécanisme formidable offert au pouvoir judiciaire pour sauvegarder et faire grandir les libertés. Dans la pratique, Madison évolua vers la voie de Jefferson (*Democratic-Republicans*), il devint Secrétaire d'Etat et négocia l'achat de la Louisiane à la France. Il fut le successeur de Jefferson dans la période la plus critique des guerres napoléoniennes.

Esprit subtil, bon analyste, érudit, James Madison n'était pas un meneur d'hommes : sa présidence dut même faire face à des menaces de sécession au Nord pendant la guerre de 1812, mais il fut un « homme de la liberté » qui refusa toujours de limiter le droit d'expression ou la liberté de la presse. Homme intègre, il ne fut pas à l'abri des manœuvres de ministres corrompus mais lui-même ne croyait pas que « la corruption soit nécessaire au bon gouvernement ». Si bien qu'en 1817, lorsqu'il quitta la présidence, un grand rassemblement populaire eut lieu à Washington pour le remercier de ses bons et loyaux services et proclamer « la gloire brillante et sans tache » de ses deux mandats.

Un fait assez rare pour qu'on le rappelle !

Le fédéralisme à l'heure de la mondialisation

Ronald WATTS

Ronald Watts est professeur émérite de science politique et membre de l'Institut des relations intergouvernementales (qu'il a dirigé de 1988 à 1993, à *Queen's University*, au Canada). Président de 1991 à 1998 de l'Association internationale des centres d'étude du fédéralisme, il fait actuellement partie du Conseil du *Forum des fédérations* que nous avons présenté brièvement dans notre dernier numéro. Son ouvrage le plus récent s'intitule *Comparing Federal Systems* (2^e édition - 1999).

Cet article a été publié comme introduction au numéro 167 (mars 2001) de la *Revue internationale des sciences sociales*, publiée par l'UNESCO et les éditions ERES que nous avons mentionné dans notre dernier numéro. Nous le remercions de nous avoir autorisé à republier ce texte qui présente tout à la fois ce numéro et le Forum des fédérations lui-même (pp. 11-14).

Les décennies qui précèdent le XXI^e siècle sont marquées par des tendances contradictoires à l'unification et au morcellement. Étant donné cette double aspiration - d'une part à la formation d'entités politiques plus étendues, capables de promouvoir le développement économique et d'améliorer la sécurité, d'autre part à la constitution d'entités politiques plus petites, plus sensibles à la volonté des électeurs et aux intérêts particuliers des régions -, il n'est pas étonnant que, durant cette période, les solutions fédérales aient exercé un attrait croissant dans le monde entier. Le fédéralisme permet de concilier ces tendances (apparemment) contradictoires en instaurant un gouvernement commun chargé de poursuivre certains objectifs communs, tout en laissant les gouvernements régionaux mener une action autonome quand les intérêts spécifiquement régionaux sont en jeu.

Aussi, à la fin du XX^e siècle, sur les quelques 180 États du monde qui jouissent de la souveraineté politique, trouvons-nous 24 États qui répondent aux critères du fédéralisme. Ces fédérations comptent près de deux milliards d'habitants, soit environ 40 % de la population mondiale, et se composent d'environ 480 États fédérés. À ces États fédéraux se sont récemment ajoutées de nouvelles expressions du concept de fédération. Un exemple particulièrement significatif nous en est fourni par l'Union européenne, au sein de laquelle différentes fédérations ou unions, ainsi que différents États-nations unitaires ont « mis en commun leur souveraineté » dans le cadre d'une structure hybride associant des éléments fédéraux et confédéraux.

C'est pourquoi, dans les années quatre-vingt dix, des observateurs, comme Daniel Elazar (1996) ont avancé l'hypothèse que nous étions en train de changer de paradigme, que nous sortions du monde des États-nations souverains pour entrer dans une nouvelle ère, caractérisée par l'affaiblissement de la souveraineté des États et par le développement de relations interétatiques de nature fédérative.

Le Forum des fédérations.

C'est dans ce contexte qu'en 1998 le gouvernement canadien a pris l'initiative de créer un comité non-gouvernemental chargé d'étudier la possibilité de créer un Forum des fédérations, qui donnerait aux praticiens du fédéralisme du monde entier l'occasion d'échanger conseils et informations, et qui entreprendrait des projets destinés à améliorer la gouvernance fédérale. Au cours de larges consultations effectuées dans une vingtaine de pays, le Comité a constaté que ce projet d'association dans le cadre d'un Forum des fédérations suscitait l'enthousiasme et l'intérêt d'un grand nombre de gouvernements et d'autres institutions ou organisations soucieuses de contribuer aux divers aspects d'une bonne gouvernance. Fort de cet accueil et confiant d'obtenir le financement de base nécessaire à la création d'une organisation permanente, le Comité a pris le nom de Forum des fédérations en septembre 1999.

La première activité importante du Forum a consisté à organiser la Conférence internationale sur « le fédéralisme à l'heure de la mondialisation » qui s'est tenue à Mont-Tremblant, au Québec, du 5 au 8 octobre

1999. Cette conférence a rassemblé plus de 500 participants : représentants élus et fonctionnaires des différents niveaux de gouvernement de nombreuses fédérations, universitaires, représentants du secteur privé et des ONG, jeunes délégués originaires de plus de 25 pays. La capacité du Forum de réunir un ensemble aussi nombreux et varié de spécialistes et de praticiens du fédéralisme venus du monde entier n'a fait que renforcer l'intention de créer une organisation internationale permanente. En conséquence, le gouvernement canadien a accepté d'être le premier cofondateur de cette organisation, et un Conseil international du Forum a vu le jour. Depuis janvier 2000, le Forum des fédérations est une organisation permanente.

Le premier objectif du Forum est de contribuer à améliorer la pratique du fédéralisme en faisant office d'« association de compensation » où seront confrontées les informations relatives à cette pratique. Il s'efforcera, pour cela, de mettre à la disposition des praticiens les documents existants sur la pratique du fédéralisme (compte-rendus de recherches, projets de bonne gouvernance, rapport des institutions) ; de promouvoir et de faciliter la formation de réseaux réunissant les praticiens du fédéralisme à tous les niveaux de gouvernement, ainsi que les universitaires et les autres personnes qui s'intéressent au fédéralisme ; de créer différents moyens d'information (par exemple, une base de données pour les praticiens et les spécialistes, un site sur Internet, un annuaire des fédérations qui serait périodiquement remis à jour) ; de publier des recommandations et des études de cas. Par ailleurs, il a l'intention de proposer son aide, en matière de politiques et de programmes, aux gouvernements des fédérations déjà bien établies et des fédérations naissantes, et d'encourager les programmes destinés aux jeunes, qui sont des praticiens potentiels du fédéralisme et de développer leurs connaissances dans ce domaine. Le Forum aura d'abord son siège à Ottawa, mais on envisage d'ouvrir des bureaux régionaux sur d'autres gouvernements.

Les articles de ce numéro.

Les articles de ce numéro sont tirés des nombreux exposés et documents présentés à la Conférence du Forum des fédérations, à Mont-Tremblant. La conférence, qui avait pour thème général : « le fédéralisme à l'ère de la mondialisation », portait sur les problèmes que pose la question des systèmes fédéraux et décentralisés à une époque où les frontières internationales perdent progressivement leur importance. L'organisation des débats visait à donner aux participants toutes les occasions possibles d'échanger des informations, des données d'expérience et des conseils pour résoudre ces problèmes. Les exposés du Président des États-Unis, Bill Clinton, du Président du Mexique, Ernesto Zedillo, du Premier ministre du Canada, Jean Chrétien, et d'importantes personnalités politiques représentant beaucoup d'autres fédérations, ont alterné avec un grand nombre de petits ateliers de type « table ronde » (Forum des fédérations, 1999). Aux trois séances plénières de la conférence se sont ajoutées quatre séances plénières consacrées aux différents sus thèmes : la

diversité sociale et le fédéralisme, les arrangements économiques et fiscaux, la politique sociale dans les fédérations, et les relations intergouvernementales. D'autre part, une série de 30 petits ateliers portaient sur diverses questions pratiques liées au fonctionnement des systèmes fédéraux ; des documents de référence relatifs à chacun de ces ateliers ont été distribués à tous les participants avant la conférence.

Nous publions dans la *Revue internationale des sciences sociales* quelques uns des exposés et documents de référence très divers présentés au Forum, afin de donner un aperçu de certaines questions importantes qui se posent aujourd'hui dans les fédérations. Nous avons regroupé les articles sous cinq rubriques.

Le premier groupe comprend trois articles sur la répartition des compétences dans les systèmes fédéraux. Le Nigérian Wole Soyinka, prix Nobel de littérature et défenseur des droits de l'homme, déplore les conséquences de la politique centralisatrice de tant de dirigeants africains de la première génération, et montre que le fédéralisme pourrait être un moyen d'assurer l'harmonie entre des groupes apparemment irréconciliables. Le Ministre de la justice, des affaires constitutionnelles, des affaires ethniques et de l'intégration nationale de Sri Lanka, Gamini Lakshman Peiris, examine du point de vue de l'Asie du Sud les moyens d'élaborer des institutions capables de concilier la diversité ethnique et culturelle avec la maturité et la cohésion nécessaires à l'existence nationale. Ronald Watts s'appuie sur son expérience de politologue voué pendant de nombreuses années à l'étude comparative des systèmes fédéraux pour définir différents modèles fédératifs de répartition des compétences.

Le deuxième groupe d'articles traite plus particulièrement de l'adaptation des systèmes fédéraux à certains aspects de la diversité sociale. Thomas Fleiner, qui dirige l'Institut du fédéralisme de Fribourg, en Suisse, montre que la diversité sociale ne pose pas seulement la question des droits de l'homme, mais qu'elle doit être maintenue, dans les fédérations, par des institutions stabilisatrices. Les effets de la coexistence de plusieurs groupes nationaux dans une fédération sont analysés par Ferran Requejo, professeur de science politique à l'Université Pompei Fabra de Barcelone. Subrata Mitra, qui dirige le département de science politique de l'Institut sud-asiatique de Heidelberg, examine les problèmes que la diversité linguistique pose aux fédérations ; de son côté, le regretté Daniel Elazar, qui enseignait au Centre d'étude du fédéralisme de Temple University, à Philadelphie, et au Centre des études publiques de Jérusalem, examine les rapports du fédéralisme avec la diversité religieuse. La tendance à la décentralisation de la politique de l'immigration, que l'on observe dans certains systèmes fédéraux, retient l'attention de Peter Spiro, de la Hofstra University (Etats-Unis). Daniel Weinstock qui enseigne la philosophie à l'Université de Montréal, réfléchit à la dimension normative inhérente à la tentative de concilier, dans une fédération, des éléments d'une diversité apparemment insurmontable.

Les auteurs du troisième groupe d'articles se penchent sur les politiques économiques, financières et sociales des fédérations. Dans le domaine économique, John Kincaid, du Meyner Center for the Study of State and Local

Government de Lafayette College (Etat-Unis) qui est aussi le rédacteur en chef de *Publius : The Journal of Federalism*, compare les avantages et les inconvénients du modèle fédératif du point de vue de l'élaboration de la politique économique. Les arrangements financiers ont toujours été d'une importance cruciale pour le fonctionnement et l'évolution des systèmes fédéraux dans leur ensemble. Deux aspects de ces relations financières sont analysés respectivement par Bev Dahiby, professeur d'économie à l'Université de l'Alberta, et par Robin Boadway, du Département d'économie de Queen's University. Bev Dahiby considère l'établissement de l'impôt ; elle se demande quels niveaux de gouvernement doivent asseoir et percevoir les différents types d'impôts, tandis que Boadway se demande, lui, dans quelle mesure les transferts de péréquation effectués par les gouvernements fédéraux au profit des gouvernements des Etats fédérés répondent aux impératifs de l'équité et de l'efficacité. Enfin, dans le dernier article de cette section, Peter Whiteford, Directeur de recherche à la Division l'action stratégique du Ministère de la famille et des services communautaires de l'Australie, évalue les avantages et les inconvénients de la décentralisation pour une politique de soutien des revenus, compte tenu des objectifs d'équité interrégionale et intrarégionale.

Les quatre articles de la quatrième section portent sur les relations intergouvernementales. Comme il est impossible de répartir entre des catégories parfaitement étanches les compétences attribuées aux différents niveaux de gouvernement dans les systèmes fédéraux, l'activité de ces gouvernements se caractérise souvent par des phénomènes d'interdépendance et d'interpénétration. David Cameron, qui a travaillé comme fonctionnaire aux deux niveaux de gouvernement (fédéral et provincial) de la fédération canadienne et enseigné la science politique à l'Université de Toronto, passe en revue les facteurs qui ont une influence sur les relations intergouvernementales et sur leurs formes institutionnelles ; Brian Opeskin, de l'Université de Sydney, s'intéresse, quant à lui, aux mécanismes très divers qui régissent les relations entre les autorités fédérales, régionales et locales. Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Melbourne, Michael Crommelin, examine quatre méthodes générales de gestion des conflits dans les systèmes fédéraux. La section se conclut par un article de Richard Simeon, professeur de science politique et de droit à l'Université de Toronto, qui étudie les divers facteurs d'adaptation et de changement à l'œuvre dans les fédérations.

Les deux articles de la dernière section ont trait à de nouveaux niveaux de gouvernement qui prennent actuellement une importance croissante dans de nombreuses fédérations. Premièrement, les peuples autochtones veulent se doter de gouvernements autonomes. David Hawkes, qui a exercé les fonctions de Sous-Ministre des affaires intergouvernementales de la province canadienne de Saskatchewan et de codirecteur de recherche auprès de la Commission royale du Canada relative aux peuples autochtones, et qui a occupé divers postes universitaires, examine la question de l'autonomie des peuples autochtones, ainsi que les effets de cette autonomie sur les relations intergouvernementales dans les fédérations. Le deuxième niveau de gouvernement qui revêt une importance grandissante est le niveau local.

Roger Gibbins, président de la Canada West Foundation et ancien président de l'Association canadienne de science politique, étudie le rôle des autorités locales et le phénomène nouveau que constituent les villes internationales, qui exercent une influence croissante au sein des systèmes fédéraux.

Cet ensemble d'articles fait apparaître une remarquable similitude entre les questions et les problèmes qui se posent aujourd'hui aux différentes fédérations. Il est tout aussi frappant de constater l'immense variété des réponses que les fédérations ont apporté à ces problèmes. Nous avons donc beaucoup à apprendre d'un échange d'informations et beaucoup de leçons, positives ou négatives, à tirer de l'expérience des fédérations.

(Traduit de l'anglais par la *Revue internationale des sciences sociales*. N° 167 - mars 2001 - pp. 189 - FF 130 - B.P. 16 - 31151 Fenouillet Cédex - Tél. 05 61 75 15 76 - Fax 05 61 37 16 01 - e.mail : eres@edition-eres.com
Site internet : <http://www.edition-eres.com>

Milosevic devant le tribunal : pas de paix sans justice ?

Le transfert de Slobodan Milosevic de sa prison de Belgrade au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le 28 juin 2001, a fait les grands titres de l'actualité : ce serait le premier chef d'Etat à passer en jugement, sur la base d'une responsabilité criminelle individuelle et d'une responsabilité criminelle supérieure, pour crimes contre l'humanité et violation des lois ou coutumes de la guerre, en vertu de sa position de Président de Serbie, membre du Conseil de défense suprême et Commandant suprême de l'Armée yougoslave¹¹. A l'heure où j'écris, cette mise en accusation ne couvre que des actes qu'il est présumé avoir commis au Kosovo même s'il est probable qu'elle soit étendue à la Croatie et à la Bosnie.

La déstabilisation politique en Serbie et en République fédérale de Yougoslavie (FRY) ;

Le transfert de Milosevic au TPI pour l'ex-Yougoslavie a provoqué une déstabilisation politique considérable aussi bien en Serbie qu'en FRY. Depuis le changement de gouvernement, qui suivit les élections fédérales de septembre 2000, il n'y avait quasiment pas eu de progrès substantiel envers une coopération avec le TPI pour l'ex-Yougoslavie, malgré des pressions internes émanant de membres de la coalition de l'Opposition démocratique de Serbie (DOS) au pouvoir et de fortes pressions extérieures émanant de la communauté internationale. Le

transfert a finalement été réalisé par la République serbe, en consultation avec le Président fédéral Kostunica et les membres de la DOS. Les organes fédéraux s'étaient avérés incapables d'agir avant la date limite du 29 juin 2001, date à laquelle une conférence internationale de pays donateurs était prévue pour l'aide à la FRY, fondamentale pour l'économie et la réhabilitation politique du pays ; ils étaient principalement bloqués par le Parti socialiste populaire monténégrin (SNP). Pourtant la question divisait également la DOS qui jusqu'alors apparaissait, du moins publiquement, unie ; des divisions préexistantes au sein de la coalition se cristallisèrent autour du Président fédéral Kostunica et du Premier ministre de la République serbe, Djindjic. Ce transfert eut donc des ramifications non seulement pour la cohésion de la DOS, mais également pour les relations entre la Serbie, le Monténégro et la fédération. La question de savoir si la coalition ou la fédération pourront rester unies encore longtemps reste ouverte.¹²



Pas de paix sans justice ?

« Pas de paix sans justice » est une expression que l'on entend souvent et elle est semble-t-il non controversable. Pourtant, il faudrait l'examiner de plus près, pour établir, entre autres, des définitions de la paix mais encore de la justice.

Pour moi la paix est la situation dans laquelle la guerre est impossible, pourtant, cette définition est probablement trop idéaliste pour tout emploi pratique lors de discussions sur des situations de sortie de conflits. Alors que l'on peut affirmer, par exemple, que la France et l'Allemagne sont en paix dans le sens où leurs économies, leurs systèmes politiques et leurs relations culturelles sont tellement étroitement imbriquées -plus particulièrement au sein de l'Union européenne- que la guerre, si elle n'est pas impossible est fortement improbable, on ne peut, au contraire, imaginer que les

¹¹ <http://www.un.org/icty/milosevic/mil-fact.htm>. Milan Milutinovic, Nikola Sainovic, Dragoljub Ojdanic et Vlatko Stojilkovic furent mis en accusation sous le même ordre et sont restés en liberté.

¹² Pour une analyse plus détaillée voir *The International Crisis Groups Balkan Reports*, plus particulièrement *Milosevic in the Hague : What it Means for Yugoslavia in the Region*, 6 juillet 2001.

peuples de l'ex-Yougoslavie puissent atteindre un tel niveau de cohabitation sans que passe au moins une génération. Dans ce cas, une définition modérée, la situation dans laquelle un conflit violent entre des groupes autodéterminés est improbable, sera sans doute plus utile : la cohabitation plutôt que la paix.

Ce qui nous amène à la définition de la justice, à laquelle l'on rétorque en général : « la justice de qui ? ». Le droit international, tel qu'il est mis en application par le TPI pour l'ex-Yougoslavie, est-il universel ? Ou représente-t'il surtout l'idée que les pays occidentaux ou le Conseil de sécurité des Nations unies, se font de la justice ; un point de vue étranger de la justice que les peuples de toutes les parties ayant pris part au conflit ne se reconnaissent pas réellement ? On accuse continuellement le TPI pour l'ex-Yougoslavie d'être un tribunal américain, un tribunal politique plutôt qu'un tribunal judiciaire et impartial. Sa légitimité a été mise en doute depuis le début : Michail Wladimiroff l'avocat hollandais de la défense, commis d'office, de Dusko Tadic (puisque'il a été nommé comme l'un des trois amici curiae -ami de la Cour- dans l'affaire Milosevic) échoua, au cours du premier procès du tribunal, dans sa tentative de mettre en question la légitimité du tribunal. L'accusation selon laquelle le tribunal est un tribunal américain est sans fondement ; il a été établi par le Conseil de sécurité, ses juges et ses jurés sont hautement respectés et viennent du monde entier. De plus, les relations du TPI pour l'ex-Yougoslavie avec l'OTAN et des diplomates occidentaux ont parfois été imposées, lorsqu'il apparaissait que les mises en accusation et/ou les arrestations entraveraient les négociations de paix. Deux faits tendent à promouvoir le point de vue selon lequel le tribunal ne serait pas impartial : l'absence, jusqu'à présent, de toute mise en accusation contre des membres de l'Armée de libération du Kosovo (KLA) et l'absence d'investigation visant à déterminer si l'OTAN a commis des crimes de guerre pendant sa campagne de bombardement. Il y a aussi des questions concernant le calendrier des mises en accusations, comme celle de la mise en accusation lancée contre Milosevic entre autres, au moment de la campagne de l'OTAN contre la FRY. Les relations actuelles du TPI pour l'ex-Yougoslavie avec l'ONU l'expose à se voir accusé, à juste titre ou non, d'être dépendant des membres du Conseil de sécurité.

Le TPI pour l'ex-Yougoslavie n'est pas parfait ; il n'est pas la solution aux problèmes de la région. Mais il joue un rôle important dans la reconstruction des sociétés. Dans des situations de sortie de conflits, les investigations judiciaires sur des crimes présumés, établissant des faits, tout en laissant la charge de la preuve, et sortant ainsi l'histoire d'un conflit de la sphère de l'anecdote et de la propagande pour la passer dans celle des faits établis, sont essentielles à l'établissement d'une vécu commun, une condition préalable à la réconciliation. Le TPI pour l'ex-Yougoslavie établit également la culpabilité individuelle, ce qui est important car il aide ainsi les communautés, à la fois celles perçues comme victimes et coupables du crime, à s'éloigner de la culpabilité collective par l'identification et la condamnation des individus coupables de crimes spécifiques. De plus, sa justice n'est pas un châtiment ; si

elle doit être constructive pour reconstruire les sociétés elle ne doit pas être basée sur la vengeance.

La distance psychologique et géographique entre La Haye et l'ex-Yougoslavie est à la fois un avantage et un inconvénient : les procès sont menés selon la procédure internationale par des parties extérieures, mais cependant, les crimes sont sortis du contexte dans lequel ils ont été commis, réduisant ainsi l'effet apaisant du procès lui-même. L'idéal serait que les procès du TPI pour l'ex-Yougoslavie se déroulent dans les capitales de chacun des belligérants, mais ce n'est pas possible du point de vue de la sécurité, aucun des systèmes judiciaires des Etats ou entités concernés n'étant en situation d'assurer de tels procès par eux-mêmes.

Le TPI pour l'ex-Yougoslavie va petit à petit contribuer, étape par étape, à l'érosion du « nous » et du « eux », à celle de la perception d'un groupe ethnique coupable ou innocent et ce sera plutôt sur la culpabilité et l'innocence des individus que l'on se concentrera. Jusqu'à ce que les lignes de démarcation et les perceptions des méfaits commis par l'une ou l'autre des ethnies soient surmontées, la cohabitation est impossible. Il s'agit d'un long processus douloureux, auquel le TPI pour l'ex-Yougoslavie peut contribuer.

La justice internationale.

On s'est entendu pour dire que certains crimes sont tout simplement trop graves, ou impliquent trop d'acteurs, pour qu'un seul Etat puisse les prendre en charge. Jusqu'à présent, le Conseil de sécurité des Nations unies a établi deux Tribunaux Pénaux Internationaux ad hoc, un pour l'ex-Yougoslavie et l'autre pour le Rwanda. Les deux devraient être accueillis favorablement car ils tentent d'introduire le concept de la justice et l'impartialité vis-à-vis des belligérants et contribuent ainsi à la réconciliation des sociétés combattantes entre elles et avec leur propre passé établissant ce qui est arrivé, à qui et quand, et quels individus en étaient responsables.

Le problème de l'absence de sentiment de « propriété » du peuple vis-à-vis du TPI pour l'ex-Yougoslavie est bien plus grave dans le cas du TPI pour le Rwanda. Le TPI pour le Rwanda se bat non seulement contre un immense dossier qu'il ne peut gérer, mais également contre la perception selon laquelle il impose « la justice des Occidentaux ». En conséquence, un système de tribunal traditionnel, l'Agacaca, a été établi, avec des juges élus et agissant au niveau de la communauté, pour le compléter.

Dans d'autres sociétés sortant de conflits, des mécanismes différents sont utilisés pour faire appliquer la justice. On peut critiquer la Commission pour la vérité et de la réconciliation, en Afrique du Sud, car elle ne semble pas punir le coupable au sens où on l'entend généralement. Pourtant, elle était sans doute la seule alternative à une très longue guerre civile, et même si la demande d'aveu de culpabilité est loin des peines de prison prononcées par d'autres organes, on peut la percevoir comme une sorte de condamnation en soi. Si le cas de l'Afrique du Sud est si hors du commun, c'est sans aucun doute précisément parce que l'ensemble de la base

idéologique et du fonctionnement de l'Etat était jugé au même titre que les individus.

Dans d'autres initiatives, on trouve la disposition complètement nouvelle prise par les tribunaux belges en 1993 par l'établissement d'une juridiction universelle en cas de grave violation de la loi humanitaire internationale¹³ sans tenir compte du fait que les crimes présumés aient été commis, ou non, sur le territoire belge. Cette loi a eu pour conséquence la poursuite de nombreux rwandais accusés de génocide. La tentative maladroite de juger Augusto Pinochet devant des tribunaux britanniques et devant d'autres tribunaux européens pour crimes contre des Chiliens alors qu'il était chef d'Etat mérite d'être mentionnée, étant donné que l'échec même de cette tentative a mis en lumière d'importantes faiblesses dans le concept de la justice internationale sous sa forme actuelle.

L'image que nous avons est la suivante : deux tribunaux ad hoc de l'ONU s'occupant de crimes commis sur deux territoires spécifiques, de nombreux processus dans d'autres sociétés sortant de conflits adaptés aux conditions spécifiques du conflit en question, et, plusieurs tentatives d'action internationale faites par des tribunaux nationaux. On se pose enfin également la question de savoir « à qui appartient cette justice ? », qui en a la propriété et quelle confiance ont les communautés concernées dans la procédure.

L'absence d'un système permanent est évidente ; un processus judiciaire par lequel des individus peuvent être jugés pour des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de génocide, sans tenir compte du territoire où ils ont été commis. La justice pour de tels crimes ne peut s'en tenir aux frontières nationales et aux systèmes juridiques nationaux. Il y a pourtant un dilemme : un tribunal international tenu par la loi internationale est-il vraiment international, ou les valeurs occidentales sont-elles imposées au reste du monde ? Est-il donc possible qu'un tribunal international aborde les caractéristiques spéciales des crimes dans différentes sociétés ?

Je crois que la réponse réside, plus que jamais, dans le principe des Tribunaux pénaux internationaux. Indépendants du Conseil de sécurité de l'ONU, ils auront, peut-on espérer, l'occasion de cultiver un vrai sens de la propriété au sein des Etats membres, qu'ils soient petits ou grands, riches ou pauvres. Un organe permanent ne nécessiterait pas la décision du Conseil de sécurité pour être établi en relation avec un conflit particulier, son mandat ne serait pas non plus limité à des territoires ou conflits particuliers. Cependant, le TPI devrait avoir la flexibilité d'agir aussi localement que possible pour relier les procès aux sociétés dans lesquelles les crimes ont été commis et pour chercher si nécessaire des mesures complémentaires spécifiques au conflit -comme dans le cas du Rwanda et de l'Afrique du Sud- et tenter de réduire autant que possible la déstabilisation politique comme dans le cas de la Serbie et de la FRY.

Il est possible que le TPI pour l'ex-Yougoslavie puisse avoir une valeur dissuasive ; notamment, parce que sa réputation est de plus en plus grande, le transfert de Milosevic y ayant en partie contribué, il peut jouer un rôle dissuasif en Macédoine, si le conflit devait s'y intensifier une fois l'opération *Essential Harvest* terminée.¹⁴

Le procès de Milosevic a été un précédent salutaire : même un chef d'Etat est responsable de crimes contre l'humanité commis alors qu'il était au pouvoir. Si le 11 septembre 2001 marque la fin du vingtième siècle et le début du vingt-et-unième, comme le 28 juin 1914 marqua le début du vingtième, alors il est nécessaire que le monde réfléchisse à la manière dont il sera gouverné. Les guerres ne sont plus des guerres entre des Etats ; les frontières nationales ne sont plus définies et la guerre ne s'y limite plus ; le système de justice doit donc aller au-delà des frontières nationales pour relever le défi. Mais pour que ce système de justice soit efficace, il faut absolument qu'il soit indépendant et réellement universel. Si l'on peut tirer une leçon des TPI c'est que l'application de la justice, la règle universelle de la loi doit devenir une réalité.

Laura DAVIS

(Ancienne Secrétaire générale de la JEF. Article extrait de *The Federalist Debate*. N° 3 - 2001).

Deux religieuses rwandaises reconnues coupables de génocide.

A Bruxelles, en juin, deux religieuses rwandaises ont été condamnées à faire un long séjour en prison pour avoir aidé des extrémistes Hutu à massacrer six-mille Tutsis au Rwanda au cours du printemps 1994.

Le procès a pu avoir lieu selon une loi existant uniquement en Belgique qui permet de juger des crimes de guerre devant les tribunaux de ce pays même si ceux-ci ont été commis à l'étranger. En 1993, la Belgique a en fait voté une loi lui donnant le droit de juger des individus soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre sans tenir compte ni de leur nationalité, ni de celle des victimes, ni même du lieu des crimes. Des groupes de défenseurs des droits de l'homme ont prédit que ce verdict signifierait avec force aux criminels de guerre que le fait de fuir leur pays ne leur éviterait pas les poursuites.

Sœur Gertrude, une ancienne Mère Supérieure Bénédictine dans un couvent du Rwanda, et Sœur Maria Kisito furent reconnues coupables d'avoir participé au meurtre cruel de réfugiés tutsis. Un jury composé de douze membres a condamné respectivement les deux religieuses à quinze et douze ans de prison en Belgique. De nos jours la justice semble avoir de moins en moins de frontières.

¹⁴ Voir « The Macedonia Tribunal », Peter Bouckaert, *Institute for War and Peace Reporting Tribunal Report*, N° 234, www.iwpr.net.

¹³ *De Standaard*, 14/04/2001.

En réponse au terrorisme international.

Il faut un nouvel ordre mondial.

Jo LEINEN

(Parlementaire européen - Président de l'U.E.F.)

Les attaques terroristes de New York et de Washington vont changer de nombreux aspects de la politique mondiale. La lutte contre le terrorisme organisé a clairement montré que chaque pays pris séparément est trop faible pour résoudre un tel problème. Même l'unique super-puissance restante, les Etats-Unis, a besoin de la coopération de pays, partout dans le monde, pour punir et combattre les initiateurs de tels actes. Ce n'est pas l'unilatéralisme mais le mondialisme qui peut répondre à de tels défis.

Après la mondialisation économique nous avons un besoin urgent d'une mondialisation politique. Les idées du Mouvement fédéraliste mondial (MFM) pour renforcer les Nations unies ont maintenant une plus grande chance de se réaliser. C'est seulement dans le cadre de l'ONU qu'il sera possible de combattre le terrorisme tout comme les causes du fondamentalisme. Nous devons également lutter contre l'ordre économique injuste entre le Nord riche et le Sud pauvre. Nous devons combattre la déstabilisation écologique continue ainsi que la misère et les maladies en progression dans de nombreux pays. Il faut établir un nouvel ordre mondial, pas en opposant l'Est contre l'Ouest, ni le Nord contre le Sud, mais en mettant sur pied une coalition universelle nouvelle de tous les pays désireux de résoudre les problèmes globaux. Le Conseil de sécurité des Nations unies doit faire l'objet d'une nouvelle définition et d'une nouvelle mission. Non seulement les risques militaires, mais encore les autres défis non-militaires devraient faire l'objet des négociations au sein de l'ONU. Le Conseil de sécurité doit être renforcé et démocratisé. Le droit de veto d'un seul Etat doit être aboli et le vote majoritaire introduit. En outre, les Nations unies ont besoin de façon urgente d'une assemblée parlementaire. Les gouvernements, seuls, n'ont plus la capacité ni la légitimité pour résoudre cette vaste gamme de questions.

Ce qui est vrai au niveau mondial l'est encore plus au niveau continental. Seule l'Union européenne est à même de garantir une certaine sécurité à l'égard du crime organisé sur notre continent. Les événements du 11 septembre ont mis en évidence les graves lacunes qui existent pour le troisième pilier de l'UE. Une méthode purement intergouvernementale et le droit de veto national ont rendu impossibles de nombreuses politiques au cours des dernières années. Sous la pression du terrorisme international les progrès ont été plus importants ces dernières semaines qu'au cours des dix dernières années. *Eurojust* sera renforcé en tant qu'organisme opérationnel effectif. *Eurojust* devrait obtenir de nouvelles compétences pour poursuivre des actes criminels. Les questions relatives aux passeports et aux visas devraient être harmonisées au sein de l'Union. Le droit d'asile et les politiques d'immigration devraient être décidées sur une base commune.

Des actions dans le domaine de la police et de la sécurité nécessitent naturellement un contrôle démocratique. Le système actuel de l'Union européenne est très insuffisant dans les domaines de la transparence et de la

démocratie. C'est pourquoi les événements du 11 septembre doivent faire avancer la démocratisation de l'Union européenne sur la base d'une Constitution européenne. Le mouvement fédéraliste doit être l'initiateur et le catalyseur de cette revendication.

Les attaques terroristes de New York et de Washington ont montré toute la brutalité du crime international dans le monde actuel. Elles ne doivent pas être une cause de haine ou de vengeance. Nous avons au contraire besoin d'un nouveau dialogue entre les religions et les cultures. Nous avons besoin d'une entente transnationale autour des valeurs humaines et d'un cadre politique pour une action continentale et mondiale. Le renforcement de l'Union européenne et du système des Nations unies est la juste réponse du 21 ème. siècle commençant.

Garry DAVIS

**Coordinateur mondial
du**

World Government of World Citizens (New York)

La leçon des attaques terroristes d'aujourd'hui contre les Etats-Unis est Claire. La violence de l'Etat-nation se retourne contre lui-même. Pendant que j'écris, des commentateurs déclarent qu'on fait la guerre contre les Etats-Unis. Mais ils sont incapables d'identifier le véritable ennemi. C'est le système de guerre nationale qui conditionne l'anarchie internationale dont le terrorisme est une dérive. La vulnérabilité même de l'Etat-nation anachronique a été dramatiquement démontrée par le carnage provoqué par trois simples avions qui se sont rués sur les deux symboles de la suprématie américaine, le Pentagone et les deux tours jumelles du *World Trade Center*. Sans parler des morts et des blessés résultant de ce chaos, à l'intérieur et autour des bâtiments. Les soi-disant experts de la sécurité américains, ceux de la *CIA* et du *FBI* comme ceux des divers services de police se sont ainsi avérés totalement incapables de protéger les personnes et les institutions d'une attaque de provenance inconnue. La raison en est très simple. Le système mondial lui-même est basé sur la violence en dépit de la prétention naïve à une « société ouverte ». L'impuissance a en outre été démontrée par l'évacuation de tous les personnels des bâtiments gouvernementaux de Washington, des services postaux, du bureau postal le plus important, celui de Burlington, qui est fermé jusqu'à nouvel ordre, enfin par la réponse consistant à fermer les institutions émanant du service public. En résumé, le gouvernement se montre incapable de gouverner. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'auteur de ces lignes, qui y a pris part aux commandes d'un bombardier B-17, a été un militant actif du mouvement pour un gouvernement mondial, en plein accord avec la phrase prophétique de Einstein : « Je crois de tout mon cœur que le système mondial actuel de nations souveraines ne peut conduire qu'à la barbarie, à la guerre, à l'inhumain et que seule la Loi mondiale peut assurer le progrès vers une communauté pacifique et civilisée ». J'ai revendiqué un statut civil, celui de Citoyen du monde, seul capable d'interpeller la condition d'anarchie perpétuée par le système des Etats-nations. Des millions d'hommes suivirent. C'est seulement ce statut qui peut réaffirmer la souveraineté de la personne humaine ainsi que celle de l'humanité. C'est pourquoi aujourd'hui, c'est le jour pour

les américains de tirer les leçons de l'histoire, de comprendre et de s'éveiller à la réalité. Le peuple américain ne se sentira plus jamais en sécurité, dans sa maison, dans sa ville, dans son pays. Son gouvernement s'est montré vulnérable à des forces et à des volontés étrangères. La question, à laquelle tout citoyen doit maintenant répondre est claire : compte tenu de la communauté mondiale des humains, de la technologie qui peut effectivement éliminer la race humaine de la

surface du globe, quel type d'ordre social et politique peut-il permettre de protéger les droits humains inaliénables à « la vie, la liberté et la recherche du bonheur » ? Chaque être humain doit poser cette question. C'est la question fondamentale posée par les tragiques événements d'aujourd'hui. La survie de l'humanité dépend d'une réponse correcte à cette interrogation.

le « phénomène Garry Davis ».

« ... Garry Davis, jeune acteur de théâtre et pilote démobilisé de l'armée américaine, a dès son retour à la vie civile adhéré à l'*United World Federalists* (UWF – alors la principale organisation fédéraliste mondiale aux Etats-Unis. *ndlr*). Etant, comme le définira plus tard Guy Marchant, « l'homme des gestes et non un organisateur, un penseur ou un théoricien », il va pendant deux ans défrayer la chronique à Paris et soulever l'enthousiasme des foules en popularisant l'idée de fédération mondiale et de citoyenneté universelle. Pendant cette période, il reste en contact avec le Mouvement universel pour une confédération mondiale (MUCM, actuel WFM-MFM. *ndlr*) sans pour autant accepter que ses partisans, regroupés à partir de 1949 dans un Registre international des Citoyens du monde, soient absorbés par cette organisation... Le 25 mai 1948 il renonce à la citoyenneté américaine et le 12 septembre se réfugie au Palais de Chaillot alors sous la juridiction de l'ONU. Le succès publicitaire est énorme et Robert Sarrazac (...) peut dans la foulée créer un Conseil de solidarité dont les membres, d'éminentes personnalités, aident à monter en France d'autres opérations spectaculaires. Comme l'écrit Albert Camus, dans *Combat*, Garry Davis a parfaitement réussi à pousser un « cri d'alarme ». Peu à peu toutefois les liens entre Garry Davis et ses partisans se distendent avant qu'il ne reparte pour New York en 1950. Guy Marchant, l'un de ses premiers compagnons et son secrétaire, estimera, quelques années plus tard, que « Garry Davis est fini pour le mondialisme ».

Les critiques sont vives, pacifistes comme dans *Esprit* qui l'accuse de « vouloir faire la paix par la magie » ou fédéralistes européennes comme dans *Fédération*. ... »

Extrait (p. 41) de, *Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale - Le mondialisme et l'intégration européenne - 1945-1995*, Jean-Francis Billion, préface de Lucio Levi, Editions Fédérop, Eglise Neuve d'Issac - 24400, « collection Textes fédéralistes », et, Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli, Ventotene, 1997, pp. 218, € 12.20. Edition en langue anglaise, *World Federalism, European Federalism and International Democracy - A New History of Supranational Federalist Movements*, éd. World Federalist Movement / Institute for Global Policy Studies (New York) et Altiero Spinelli Institute for Federalist Studies (Ventotene), 2001, pp. 213, € 16.50. En vente auprès de Presse fédéraliste, c/o Maison de l'Europe, 12 Rue Président Edouard Herriot, 69002 Lyon.

Kofi Annan soutient l'Union africaine.

Prince Joseph SIMBWA

Président de l'*African Federalist Association* (Uganda) – Article extrait de *The Federalist Debate*. N° 3 – 2001.

Juillet 2001 : le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, fut l'un des conférenciers et chefs d'Etat qui participa au 37^{ème}. et dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenu à Lusaka, capitale de la Zambie.

Dans son discours, M. Annan a souligné la nécessité d'une direction ayant courage et principes, basée sur des valeurs démocratiques, si l'on veut réussir à l'avenir. Malheureusement, nombreux sont ceux qui ayant le pouvoir en Afrique n'agissent pas du tout en dirigeants. Nombreux sont ceux qui n'agissent qu'en administrateurs de leur Etat, qui au lieu de développer des politiques à long terme conçues pour atteindre la réalisation d'objectifs, se contentent tout simplement de contrôler la distribution des ressources et la répartition des personnels. D'autres agissent en tant que potentats se concentrant seulement sur les moyens d'imposer leur autorité illégitime, telle que le truquage des élections et les coups d'Etat.

Ce manque de direction et cette incapacité à coopérer a fait payer un fort tribut à l'OUA. Alors qu'elle était tenue en haute estime à ces débuts en 1963, son pouvoir et sa signification se sont lentement dégradés. Elle ressemble aujourd'hui à un chien édenté et qui peut à peine aboyer.

Les dirigeants africains ont constitué un document de travail pour créer l'Union africaine (UA). Cette seconde tentative visant à créer une organisation africaine transnationale émerge au début de 21^{ème}. siècle. Des mesures démocratiques doivent être prises afin de garantir que ces efforts n'aient pas été perdus du fait

des perturbations liées aux conflits régionaux et d'une direction peu judicieuse. Il ne faut pas laisser l'Union africaine prendre le même chemin que l'organisation qui l'a précédée.

On compare souvent l'Union européenne et l'Union africaine. L'Union européenne travaille pour améliorer les intérêts de l'Europe dans son ensemble. Les pays sont tenus d'atteindre un certain niveau économique et démocratique avant de pouvoir y entrer. On doit se demander si l'Union africaine pourra agir d'une manière similaire. Va-t-elle promouvoir les intérêts d'une Afrique commune (décrite dans notre langue locale comme *omwana w' omuddugavu*) ? Fera-t-elle passer les intérêts du peuple avant ceux des dirigeants ? Ou sera-t-elle simplement une autre tribune pour les dictateurs, potentats et autres souverains militaires africains ? Les fédéralistes mondiaux se gardent de tout jugement et restent optimistes. Si elle réussit, l'Union africaine devra aborder des questions de commerce international et de mondialisation.

Des barrières douanières rétrogrades devront être supprimées si l'Afrique doit entrer en concurrence dans le même marché mondial que l'Accord de Libre-échange nord-américain (ALENA), l'Union européenne, la Coopération économique Asie- Pacifique et le Mercosur du cône sud de l'Amérique latine. Toute mesure promettant de rapprocher les économies et les peuples d'Afrique mérite d'être soutenue et encouragée. Les fédéralistes mondiaux africains aimeraient voir naître une Union des Etats africains totalement intégrée militairement, économiquement et politiquement, semblable à l'Union européenne.

L'intégration régionale de l'Amérique centrale.

Giannis F. PAPAGEORGIOU

Ancien Président européen de la JEF. Auteur d'une thèse de Doctorat en Coopération au développement à l'Université libre de Bruxelles, « Eléments de supranationalité dans le processus d'intégration politique en Amérique centrale à partir des années 1980 ». Article publié dans *The Federalist Debate*. N°3-2001).

Le processus de l'intégration européenne, la stabilité et la prospérité qu'il offre ont trouvé des adeptes ailleurs dans le monde. La majorité de ces projets d'intégration régionale se limitent toutefois à des objectifs économiques et ont tendance à éviter des objectifs politiques ambitieux. Ceci est particulièrement vrai sur le continent américain où, malgré des affinités culturelles et linguistiques, les différents plans d'intégration régionale restent dans le cadre de la coopération intergouvernementale, se concentrant principalement sur les domaines de rapprochement économique ou douanier et de l'intégration. L'Amérique centrale constitue une remarquable exception à ce modèle ; elle a non seulement le processus d'intégration le plus avancé politiquement de toutes les Amériques, mais elle présente plusieurs caractéristiques uniques que les fédéralistes devraient aborder avec plus d'intérêt.

Les cinq pays qui composent traditionnellement l'isthme centro-américain (Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua et Costa Rica) ont de nombreux traits communs. Ils ont fait partie du domaine culturel des Mayas et, après la conquête espagnole, ils devinrent une unité administrative séparée (la Capitainerie générale du Guatemala) au sein de la vice-Royaute de la Nouvelle Espagne (Mexique). Cette région n'avait pas de métaux précieux et elle fut négligée aussi bien par l'administration espagnole que par les immigrants. Tout au long de la période coloniale, elle ne fut autre qu'un avant-poste impérial, peu peuplé et communiquant peu et difficilement avec le reste du monde. Une petite minorité de *criollos* (marchands ou propriétaires fonciers) constitua une aristocratie locale régnant sur l'ensemble des indiens marginalisés.

Les habitants de l'Amérique Centrale pris dans le processus d'indépendance des années 1820 furent relativement satisfaits du *statu quo* mais durent s'adapter à un environnement en mutation. Après une annexion de courte durée de la région à l'Empire mexicain (1821-23), elle déclara son indépendance sous la forme d'un Etat fédéral, les Provinces unies de l'Amérique centrale. Sa constitution, fortement influencée par la Constitution américaine et par la Charte (espagnole) de Cadix de 1812, prévoyait pour un Etat Fédéral, composé de cinq provinces (les futurs Etats centro-américains), d'un parlement bicaméral et d'un Président fédéral. Même si le gouvernement central avait en théorie suffisamment de pouvoir, en pratique, les forces militaires et les finances (y compris le pouvoir de lever l'impôt) restèrent dans une large mesure entre les mains de l'aristocratie de chaque province ; au niveau fédéral, la fédération resta dans un état de guerre permanent du fait du conflit entre les factions libérales et conservatrices qui empêcha le

progrès économique. A la même période, les divisions entre les provinces étaient exacerbées. Le coup de grâce fut porté à la fédération par une révolte paysanne en 1838 utilisée par les conservateurs pour évincer le gouvernement fédéral d'obédience libérale. Après 1840, chaque province déclara l'indépendance.

Malgré cet échec, la vision d'Amérique centrale unifiée, la « *Patria grande* » resta présente dans les esprits et guida une série de tentatives de reconstruction de la fédération. Toutes échouèrent pour les mêmes raisons que celles qui avaient fait que la fédération n'avait pas survécu : antagonismes locaux, manque de communication, absence de traditions démocratiques, développements politique et économique insuffisants et interventionnisme étranger.

C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale qu'un plan d'intégration se vit couronner de succès : le Marché commun de l'Amérique Centrale (CACM), fondé en 1960, visant à créer une union douanière et, par la suite, un Marché commun coordonnant en même temps l'industrialisation et le développement économique des cinq Etats membres. Même si le CACM fut l'un des exemples les plus réussis d'intégration économique dans les années soixante (et fournit ainsi un parfait exemple de la théorie néo-fonctionnaliste, l'échec de sa tentative de transformation des succès économiques en une réelle prospérité et le fait que les Etats membres ne souhaitent pas envisager une quelconque ouverture démocratique (la plupart d'entre eux étaient ouvertement ou non des régimes autoritaires) conduisit à sa mort au début des années soixante-dix, au moment où la région sombra dans une série de conflits civils.

Presque tout au long des années soixante-dix et pendant la première période de la décennie suivante, l'Amérique centrale attira l'attention internationale car les guerres civiles au Salvador et au Nicaragua et l'intervention étrangère dans ces guerres amena la région au centre du conflit est-ouest. Entre autres, la préoccupation de voir le conflit s'étendre peu à peu et que son intensification puisse conduire à une guerre régionale généralisée, ramena l'intégration régionale au premier rang. Alors que tous les efforts extérieurs pour réduire la tension (principalement ceux du groupe de Contadora, constitué par les Etats voisins d'Amérique latine) ne produisirent pas d'effet et, dans une impasse militaire, les Présidents Oscar Arias Sánchez (Costa Rica) et Vinicio Cerezo (Guatemala) proposèrent un plan de paix basé sur la construction de la confiance, la démocratisation intérieure et l'organisation d'élections libres ; le plan d'Esquipulas, adopté dans cette ville en juillet 1986 lors de la première réunion, depuis une génération, de tous les Présidents centro-américains, comprenait la création

d'un Parlement régional directement élu, le Parlement d'Amérique centrale (*Parlacen*, de son acronyme espagnol), comme un point central pour la réconciliation et la paix dans la région.

Il est important de souligner la signification de ce grand pas dans l'histoire de la région : pour la première fois, les dirigeants d'Amérique centrale reconnaissaient ainsi le lien entre la pacification et la consolidation démocratique régionale et intérieure. Ayant rompu avec la tradition en vigueur partout en Amérique latine, ils se tournèrent vers un instrument régional afin de faciliter et de mesurer le progrès démocratique au niveau national et reconnurent qu'il ne fallait pas séparer la démocratie nationale de la démocratie internationale. Ainsi, ce nouveau processus d'intégration de l'Amérique centrale prit immédiatement un chemin politique et en appela à la légitimité populaire, pour qu'il soit réalisé par le biais d'une élection des membres du *Parlacen*.

Toutefois, ce processus fut contrarié par une résistance nationale, provenant essentiellement du Costa Rica : étant le seul Etat démocratique de la région, le Costa Rica rejeta les tentatives visant à accorder des pouvoirs supranationaux à une institution où la majorité appartenait à des pays qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'étaient pas démocratiques. Il en résulta que le traité qui avait établi le *Parlacen* fut une simple version édulcorée des objectifs originaux ; dans la pratique, il n'avait qu'un rôle consultatif alors que ses quelques compétences de décision furent bloquées par le refus des Costaricains de ratifier le Traité.

Malgré cet échec partiel, le retour progressif à une situation régionale normale permit de rétablir les anciens instruments d'intégration et d'en créer d'autres. Cette remise en vigueur atteint son apogée au Protocole de Tegucigalpa (1991) qui créa le Système d'intégration de l'Amérique centrale (*SICA*) qui englobait également le Panama. Les objectifs du *SICA* ne sont pas seulement économiques comme l'étaient ceux de son prédécesseur, le *CACM* ; ils lient la démocratie inter-gouvernementale traditionnelle et la démocratie supranationale, ils reconnaissent le caractère indivisible du développement, de la paix, de la démocratie et de l'intégration et l'utilisation des moyens régionaux pour y parvenir. Parmi les principes de base du *SICA* on trouve, en fait, la reconnaissance de l'identité de l'Amérique centrale et l'achèvement progressif de l'intégration économique régionale.

La structure institutionnelle du *SICA* s'inspire beaucoup du modèle européen. La réunion des Présidents de l'organe suprême du Système ; un Conseil des ministres représente l'institution politique de coordination et le Comité exécutif, un organe permanent, qui exécute les décisions de ce dernier. Viennent s'ajouter à ces institutions intergouvernementales les institutions intégrées suivantes : le *Parlacen*, le Secrétariat général, responsable de l'organisation quotidienne du *SICA*, et la Cour de justice, qui a compétence pour toutes les questions d'ordre juridique. Le *SICA* est en fait, la seule institution intégrée ayant des pouvoirs de décision et un

nombre surprenant de compétences. Un comité consultatif représentant la société civile et les forces sociales organisées d'Amérique centrale, complètent le panorama institutionnel.

A l'heure actuelle, le *SICA* peut se vanter d'avoir remporté un nombre significatif de succès. Cela comprend un tarif douanier extérieur commun, une union douanière quasiment complète et des progrès considérables dans le domaine de la libre circulation des personnes, du capital et des services. La Cour de justice a « formé » l'embryon d'un ordre juridique communautaire et le Secrétariat général est devenu peu à peu le cœur politique et administratif du Système, obtenant un rôle et un statut politiques reconnus au niveau international. Les réunions tous les six mois des Présidents sont toujours le moteur du *S.I.C.A.* et l'unanimité reste la règle dans les processus de prise de décisions, mais une attitude « communautaire » se développe peu à peu comme le niveau de participation populaire et le concept d'identité de l'Amérique centrale. La « Déclaration de Managua », faite en 1997 par les six Présidents des Etats membres, établissant l'Union centro-américaine, un pas vers l'intégration politique de l'isthme. Même si la Déclaration doit encore devenir une réalité politique, en partie du fait de la résistance nationale et en partie du fait des répercussions après une série de catastrophes naturelles dans la région, en particulier, le typhon Mitch, elle demeure le signe politique de l'intégration dans la région.

L'intégration de l'Amérique centrale continue à se heurter à d'énormes obstacles, comme la progression de la démocratisation. Malgré les considérables progrès réalisés, la démocratie est toujours fragile sans aller de pair avec l'égalité sociale : le fait qu'il existe toujours une grande pauvreté annule tout exploit démocratique. La résistance nationaliste à l'intégration continue à être une barrière à l'intégration complète, comme l'est le caractère « présidentiel » des Etats. De plus, malgré la longue tradition des efforts unitaires, on ressent toujours l'absence d'un mouvement populaire actif pour une intégration régionale. De manière plus significative, la tendance dominante en faveur de zones plus grandes de libre-échange continentales et régionales aux Amériques constitue une pierre d'achoppement au processus d'intégration économique et politique séparé de l'Amérique centrale. Les forces centrifuges préconisent l'adhésion directe des Etats centro-américains à ces unités plus grandes plutôt que de créer une union séparée de l'Amérique centrale. L'Union européenne peut, à la fois, comme modèle et comme aide, faire la différence et contribuer à dessiner l'avenir d'une Amérique Centrale qui soit une union régionale ou une partie intégrante des zones de libre-échange ou une accumulation d'Etats impotents essayant à titre individuel d'établir des relations privilégiées avec un plus grand nombre de pays.

L'Amérique latine, entre intégration et hégémonie américaine. *

Une zone de libre-échange s'étendant de l'Alaska à la Patagonie et comprenant trente-quatre Etats et plus de huit-cent millions de personnes : c'est l'impressionnante carte de visite de la zone de libre-échange des Amériques (FTAA/ALCA) a été créée le 7 avril à Buenos Aires, au cours de la sixième réunion des Ministres du commerce de l'hémisphère, et ratifiée plus tard au cours du troisième Sommet des Amériques, tenu au Québec les 20 et 21 avril 2001. Comme on peut tout de suite le comprendre, il s'agit d'un projet d'une importance planétaire, fermement soutenu par le gouvernement Clinton afin de compenser le retard pris dans les processus d'intégration régionale par rapport à l'Europe ; le fait que seuls Colin Powell et George W. Bush aient pu parvenir à cet accord montre clairement les difficultés auxquelles il a fallu se heurter pendant les négociations. En fait, il n'a pas été facile de surmonter les doutes émanant des principaux pays d'Amérique Latine, qui craignaient de donner aux Etats-Unis un considérable avantage unilatéral. Le Mexique, peu enthousiaste, du fait de sa réticence à voir affaibli son propre accès préférentiel au marché américain obtenu par le biais de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), a été la principale cause faisant que la date d'entrée en vigueur totale de l'accord a dû être repoussée de 2003 à 2005.

Toutefois, les obstacles à surmonter d'ici-là restent encore nombreux, principalement dans la partie la plus au sud du continent américain : en effet, il faudra voir quelle sera la position prise par les pays membres du MERCOSUR, en particulier le Brésil et l'Argentine, qui en sont les dirigeants naturels, vis-à-vis du projet FTAA/ALCA. Même si de toutes parts la nécrologie du Traité d'Asunción a déjà été écrite, il semble assez improbable que De La Rúa et Cardoso (qui à plusieurs reprises ont déclaré que « le MERCOSUR est notre destin, l'ALCA est juste une option ») aient vraiment l'intention de rouvrir les portes à l'hégémonie américaine dans la zone, renonçant à un rôle de protagoniste relatif acquis avec beaucoup de difficulté au cours de la dernière décennie, ou même de diluer le potentiel d'un marché commun qui, avant la crise financière dévastatrice de 1999/2000, avait montré sa capacité à atteindre un degré remarquable de cohésion interne et avait fait naître de grandes perspectives d'intégration, pas limitées au seul plan économique.

Sur ce point, on ne peut ignorer le rôle de l'Europe : depuis la naissance du marché commun du Cône sud elle a essayé de s'affirmer comme sa principale interlocutrice, et récemment le Président du Conseil européen, à l'époque M. Gutierrez, a déclaré à nouveau que le meilleur moyen de « construire un nouvel ordre mondial pluripolaire capable de limiter l'hégémonie des Etats-Unis » c'est que les deux intégrations régionales se comprennent mutuellement. Ce n'est donc pas par hasard que le nouveau super-ministre de l'économie argentin, Cavallo, ait rejeté l'une de ses premières mesures, un accord bi-latéral de libre-échange avec les Etats-Unis (réaffirmant qu'il préférerait poursuivre les négociations vers la création de la FTAA/ALCA) et ait choisi de convertir plutôt en Euros une part assez importante des réserves de l'Argentine, avec l'intention, pas si secrète que cela, de se désengager à l'avenir de la convertibilité en dollar.

Il est donc clair que la définition des mesures globales de demain, pour poursuivre la route de l'intégration, se joue actuellement en Amérique du Sud ; il est donc nécessaire que le gouvernement Bush, si ce dernier veut convaincre les partenaires de ce continent de s'engager avec plus de détermination en faveur de la FTAA/ALCA, ne devra pas s'attarder sur les slogans grandiloquents (« le défi, c'est de passer du siècle de l'Amérique au siècle des Amériques », a déclaré George W. Bush au Québec) mais qu'il devra être disposé à faire de plus grandes concessions sur le plan commercial, et surtout que l'Union européenne soit capable de faire comprendre aux pays membres du MERCOSUR les avantages qu'ils trouveraient à aller plus loin dans un marché commun. Toutefois, si l'on considère l'immobilisme dont ont fait récemment preuve les Quinze dans cette action, il ne semble pas très raisonnable d'être optimiste. (S.C.).

* Article extrait de The Federalist Debate, n° 3, 2001, et écrit avant l'aggravation de la crise argentine de décembre 2001.

Viennent de paraître au Federal Trust :

Den Bradley House, 52 Horseferry road, London SW1 P2AF.
www.fedtrust.co.uk

Federal Britain in Federal Europe ?

Ian TAYLOR (mp), Austin Mitchell (mp), Prof. Stephen Haseler, Geoffrey Denton, 2001, pp. 153, £ 16.95.

Scotland in Europe – Independence or Federalism ?

Alex WRIGHT. Ed. The Federal Trust. European Essay n° 18, 2001, pp. 30, £ 5.

A paraître en février 2002 :

Modernizing Britain, Central, Devolved, Federal ?

Sous la direction de Stanley HENIG, pp. 220, prix de souscription £ 16.97.

Fiches de lecture :**Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix.**

Mario ALBERTINI - Sergio PISTONE. Cahiers de Ventotene - n° 4 - Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene - Italie) - 2001 - pp. 88 - € 5 - Diffusion Presse fédéraliste - Lyon.

Les Cahiers de Ventotene, édités par L'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli, reparaissent en français après de trop longues années d'interruption. Le numéro 4 est paru, le numéro 3 (*Ventotene, le fédéralisme et la politique*) paraîtra pour des raisons de traduction dans quelques semaines seulement, puis les Cahiers de Ventotene pourront reprendre un rythme de parution de 2 numéros par an dès 2002, le retard de l'édition française étant rattrapé par rapport à l'édition anglaise à la fin de cette année. Comme par le passé, les *Cahiers* seront diffusés en France par Presse fédéraliste.

Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix, est composé de deux textes fondamentaux : d'une part, la transcription d'un essai de Mario Albertini sur le fédéralisme correspondant à une conférence prononcée sans doute en 1962. Albertini y définissait avec une grande clarté le fédéralisme comme une théorie politique

qui, tout en reprenant à son compte les aspects de valeur des idéologies libérale, démocratique et socialiste, affirme un aspect de valeurs spécifique, la paix, un aspect de structure, celui de l'Etat fédéral qui permet un supplément de démocratie en permettant l'unité dans la diversité, et, un aspect hisotrico-social, qui montre comment les comportements humains peuvent s'épanouir dans un sentiment d'appartenance à différentes communautés, de la commune au monde. Le deuxième texte, « La raison d'Etat, la paix et la stratégie fédéraliste », de Sergio Pistone, met en évidence les concepts indispensables à la compréhension de la théorie fédéraliste : la raison d'Etat la paix et la fédération mondiale, l'autonomie fédérale et le primat de la lutte pour la fédération européenne.

Jean-Luc PREVEL

Les Continentales – Lettres sur la Constitution politique de l'Europe.

Vincent PETIT - Ed. L'Harmattan - 2002.

Voilà un essai tonique, écrit dans une langue limpide, frappé du double sceau du réalisme et de l'optimisme. Militant de la construction européenne, Vincent Petit, agrégé d'histoire, nous livre sa vision de l'Europe et de sa nécessaire avancée. L'Europe n'avance plus, depuis les impulsions décisives du couple Kohl-Mitterrand. Faute d'avancer, elle régressera, si elle ne définit pas un projet politique, dont Vincent Petit estime qu'il doit être tout entier d'essence fédérale.

A défaut d'un vrai projet. L'Europe est-elle condamnée aux dégagements en trompe l'œil, du type Fédération d'Etats-nations, qui n'a pas de sens ? Le drame de l'Europe c'est son inertie à dépasser, à travers l'élargissement, une évolution lire-échangiste qui risque de la faire implorer sous le poids des disparités de développement.

L'essai de Vincent Petit vient à point pour donner du sens à un constat qui ne doit pas cependant incliner les Européens les plus résolus à la désespérance. L'auteur tente de relever un défi : définir un modèle d'organisation politique sans précédent parmi les grands Etats fédéraux. La fédération américaine est à la croisée d'un peuple sans

passé et d'une géographie à l'échelle d'un continent, alors que le fédéralisme allemand s'inscrit dans la pulvérisation d'un peuple jadis intégré par « le sang et le fer » (*durch Blut und Eisen*) dans un Etat-nation par Bismarck.

Quant à la Suisse, et c'est le précédent de fédéralisme le plus intéressant pour l'Europe, elle était d'abord confédération de cantons, c'est-à-dire de petits peuples souverains, pour devenir fédération en 1848, avec une monnaie, une défense et un vrai gouvernement fédéral.

Vincent Petit plaide avec force et conviction pour « la nature fédérale de l'Europe ».

En découvrant son essai, nous ressortons renforcés dans nos convictions, même si le retour des frilosités nationales, l'irrésolution des gouvernements, la fuite en avant de l'élargissement nous laissent quelquefois bien pantois et nous amènent à partager l'opinion de l'auteur qui stigmatise « l'infâme médiocrité de ceux qui nous gouvernent ».

Yves LAGIER

Viennent de paraître dans les Cahiers de Ventotene :

Publiés par l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli. Diffusion Presse fédéraliste).

N° 3 Trois interviews de Mario Albertini (« *Le Manifeste de Ventotene* »), Francesco Rossolillo (« *La politique* ») et Giovanni Vigo (« *Le cours de l'histoire* ») et un essai de Stephen Woodard (« *Un guide simple à propos de l'idée fédérale* »). pp. 70. € 5.

N° 4 *Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix* (deux essais, le premier de Mario Albertini, et, le second de Sergio Pistone). pp. 80. € 5.

A commander à Presse fédéraliste les brochures de deux nouvelles collections :

➤ *Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée*

(En collaboration avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli - Ventotene)

Déjà parus :

- *Albert EINSTEIN* - 22 pages - € 1.52
- *Kenneth C. WHEARE* - 28 pages - € 2.25
- *Lionel ROBBINS* - 30 pages - € 2.25
- *Alexander HAMILTON* - 28 pages - € 2.25

A paraître en 2002 (ou d'ici l'été 2002) :

- *Lord LOTHIAN*
- *Emery REVES*
- *Clarence K. STREIT*
- *Le FEDERALISME AFRICAIN*
- *Luigi EINAUDI*

Je souhaite recevoir les 8 premières brochures de la collection « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée » et j'adresse la somme de € 15.50 à Presse fédéraliste (c/o Maison de l'Europe - 12 Rue Président Edouard Herriot - 69002 Lyon).

Nom Prénom
Adresse

➤ *Les cahiers de la Constitution fédérale européenne*

Déjà parus :

- *Allocutions prononcées à la manifestation du 7 décembre 2000 à Nice pour une Constitution européenne* - 24 pages - € 1.52. Publié en collaboration avec le secrétariat européen de l'U.E.F. (Bruxelles).
- *Qu'est-ce que le gouvernement fédéral* - *Kenneth C. WHEARE* - 28 pages - € 2.25. Publié en collaboration avec la Fondation européenne Luciano Bolis (Pavie).
- *Les réformes institutionnelles nécessaires pour la fondation d'un Etat fédéral européen*. Document de travail du MOVIMENTO FEDERALISTA EUROPEO - section italienne de l'Union européenne des fédéralistes et du Mouvement fédéraliste mondial - 20 pages - € 1.52.
- *Le Fédéraliste - (extraits)* - *Alexander HAMILTON* - 28 pages - € 2.25

A paraître en 2002 (ou d'ici l'été 2002) :

- *Qu'est-ce que la fédération ?* - *Mario ALBERTINI*.
- *La centralisation* - *Pierre Joseph PROUDHON*.
- *Les aspects économiques de la fédération* - *Lionel ROBBINS*.
- *Le modèle constitutionnel américain et les tentatives d'unification européenne* - *Altiero SPINELLI*.

Je souhaite recevoir les 8 premières brochures de la collection « Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne » et j'adresse la somme de € 15.50 à Presse fédéraliste (c/o Maison de l'Europe - 12 Rue Président Edouard Herriot - 69002 Lyon).

Nom Prénom
Adresse